

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

26° : ALGER

27° : TAMANRASSET

p. 2

Mardi 29 Octobre 2013 - 24 Dhoul al-Hijja 1434 - N° 413 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

SELLAL À SÉTIF  
Au pays de la grande Entente, il n'y a pas que le foot...



Page 3

M. DJOUDI PRÉSENTE À L'APN LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2014

Promouvoir l'investissement et encourager la production nationale

Page 4

Lamamra qualifie de «positive» sa tournée en Mauritanie, au Mali et au Niger

Page 24

D<sup>r</sup> SELMA KESRAOUI, SPÉCIALISTE EN NEUROLOGIE AU CHU DE BLIDA, INVITÉE HIER, AU FORUM DE **DK NEWS**

## L'AVC, un fléau

50 000 nouveaux cas recensés annuellement en Algérie

Les Accidents vasculaires cérébraux (AVC) constituent la deuxième cause de décès en Algérie après les accidents de la route, a indiqué lundi à Alger la spécialiste à l'unité des AVC au CHU de Blida, D<sup>r</sup> Selma Kesraoui. «Nous recensons 50 000 nouveaux cas d'AVC annuellement parmi lesquels 15 000 décèdent l'année d'après, et 20 000 autres traînent des séquelles et des handicaps lourds et deviennent un fardeau pour la famille, la société et l'économie nationale», a expliqué le D<sup>r</sup> Kesraoui, invitée Forum du quotidien DK News à la veille de la célébration de la Journée mondiale contre les AVC qui coïncide avec le 29 octobre de chaque année.

Pages 6-7

www.dknews-dz.com

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

لـ كـ نـ يـ وـ جـ



Ph. M. Naïf Kaci

SELON LES ETATS-UNIS Le succès de toute stratégie sécuritaire au Sahel dépend de l'Algérie

Le Think tank américain «The Washington Institute for Near East Policy» a affirmé dans une nouvelle analyse qu'une nouvelle stratégie de

coopération régionale en matière de sécurité dans le Sahel était nécessaire mais que son succès dépendrait de la contribution de l'Algérie.

Page 9

ALGER-BÉCHAR-ALGER  
Tassili Airlines inaugure une nouvelle ligne

TRANSPORTS

COMMUNICATION  
Installation de M. Bessai à la tête de l'ARPT

Page 3

SCIENCE et VIE  
Qu'appelle-t-on complément alimentaire ?

Pages 12-13

SOCIÉTÉ

SUITE À LA GRÈVE  
Le rattrapage des cours se fera durant les vacances de novembre

Page 9

BOXE

MONDIAUX-2013  
Les pugilistes algériens se replacent dans la hiérarchie mondiale

Page 21

JUSTICE

BEJAIA : Père tortionnaire sous les verrous

Page 9


**Régions Nord :  
26° à Alger**

- Temps partiellement voilé devenant nuageux et orageux en cours d'après-midi/soirée sur les régions de l'Ouest et du Centre avec localement des averses orageuses. Les vents seront en général modérés (20/30 km/h) sur les régions du littoral. La mer sera peu agitée.

**Régions Sud : 27° à Tamanrasset**

- Temps nuageux sur les régions du nord-Sahara avec localement des averses orageuses. Ailleurs temps partiellement voilé. Les vents seront de sud-ouest modérés (20/40 km/h) avec localement de la chasse-sable.


**ORAN  
Ouverture  
du 4<sup>e</sup> Salon  
des énergies  
renouvelables**

La 4<sup>e</sup> édition du Salon international des énergies renouvelables (ERA) s'est ouverte hier au Centre des conventions d'Oran, avec la participation de 90 entreprises nationales et étrangères.

La France est présente en force avec 16 entreprises qui prennent part à cet événement alors que l'Allemagne, leader mondial des énergies renouvelables, ne participe qu'avec 10 entreprises.

**GUINNESS  
Un Turc  
mesurant  
2,51 m est  
le plus grand  
du monde**


Un Turc, reconnu par le Guinness Book des records comme étant l'homme le plus grand du monde qui mesure 2,51 mètres, s'est marié avec une Syrienne dans sa ville natale de Mardin (sud-est de la Turquie), ont rapporté hier les médias turcs.

La croissance vertigineuse du Turc, Sultan Kösen (31 ans), reconnu en 2011 par le Guinness Book des records comme étant l'homme le plus grand du monde, est la résultante d'une tumeur qui affecte son hypophyse.

En 2010, il a été opéré de sa tumeur à l'université de Virginie (Etats-Unis) et des médicaments lui ont été prescrits pour contrôler son niveau d'hormone de croissance. En 2012, il a été considéré comme guéri et ne grandira plus.

Il est cependant obligé de marcher avec des bâtonnets, ses articulations n'ayant pas suivi le développement du reste de son corps. L'homme en question a épousé dimanche une Syrienne Merve Dibo, mesurant elle 1,75 mètres, précisent les médias.

Ces investissements vont générer, une fois concrétisés, au moins 14 600 emplois directs et environ 40 000 emplois indirects, a-t-il ajouté. Selon ce responsable, 95 investisseurs ont reçu des arrêtés de concessions, alors que 57 autres disposent déjà d'actes de concession qui leur permettent d'entremer, désormais, la phase d'exécution des projets agréés. Une partie importante des projets est localisée dans des zones d'activités de Harbil, à l'ouest de Médéa, et à Boughezoul, au sud.

**MÉDÉA  
150 projets  
d'investissement  
approuvés  
par le Calpiref**


Un total de 151 projets d'investissement a été agréé à ce jour par le Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et à la régulation du foncier (Calpiref) de la wilaya de Médéa, a indiqué dimanche le directeur de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

Le volume financier de ces projets, couvrant divers segments d'activités industrielles et de transformation, s'élève, a précisé à l'APS M.

Lotfi Rezzoug, à 70 milliards DA.

Ces investissements vont générer, une fois concrétisés, au moins 14 600 emplois directs et environ 40 000 emplois indirects, a-t-il ajouté. Selon ce responsable, 95 investisseurs ont reçu des arrêtés de concessions, alors que 57 autres disposent déjà d'actes de concession qui leur permettent d'entremer, désormais, la phase d'exécution des projets agréés. Une partie importante des projets est localisée dans des zones d'activités de Harbil, à l'ouest de Médéa, et à Boughezoul, au sud.

**DEMAIN À 10H30 AU FORUM DE DK NEWS**
**Conférence-débat sur la guerre de Libération nationale**

A l'occasion de la commémoration du 59<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, le Forum de DK News organise une conférence-débat le demain 30 octobre à 10 h 30.

La rencontre sera animée par des personnalités historiques et des moudjahidate et aura lieu au Centre de presse de notre publication, sise 3, rue du Djurdjura, Ben Aknoun Alger.


**No comment**

**La journée  
du vendredi  
1<sup>er</sup> novembre  
chômée  
et payée**

La journée du vendredi 1<sup>er</sup> novembre est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée, à l'occasion de la célébration de la fête de la Révolution, a indiqué hier un communiqué de la direction générale de la Fonction publique.

Toutefois, les personnels exerçant en travail posté sont tenus d'assurer la continuité du service, a ajouté la même source.

**LA CARTE  
DU JOURNALISTE  
Rencontre  
à Alger  
pour enrichir  
l'avant-projet de loi**

Le ministère de la Communication organisera jeudi une rencontre à l'intention des journalistes du centre du pays en vue d'enrichir l'avant-projet de loi de texte fixant les conditions d'éligibilité à la délivrance de la carte nationale du journaliste professionnel, a indiqué hier un communiqué du ministère.

La rencontre d'Algier, similaire à celles qui avaient regroupé le 19 septembre dernier à Constantine, Oran, et Ouargla les journalistes de l'Est, de l'Ouest et du Sud du pays, se déroulera en présence de membres de la commission consultative autonome de la carte nationale du journaliste professionnel et de représentants du ministère de la Communication, a précisé la même source.

Cette rencontre aura lieu au palais de la culture Moufdi Zakaria. La commission consultative, installée le mois de mai dernier, regroupe d'anciens journalistes qui auront à déterminer les critères d'éligibilité à la délivrance de la carte nationale de journaliste professionnel.



على السلطات المدنية والعسكرية تسيير مهمة حاملها

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PRÉSIDENTIEL Sellal aujourd'hui dans la cité d'Aïn El-Fouara

Walid B.

**Pas de répit pour le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, attendu aujourd'hui dans la capitale des Hauts-Plateaux pour une autre visite de travail dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République, M. Abdelaiz Bouteflika.**

Ala cité d'Aïn El-Fouara, Abdelmalek Sellal, qui sera accompagné par une importante délégation ministérielle, inspectera plusieurs projets socio-économiques et lancera de nouvelles réalisations.

Il devra d'abord se rendre à l'Université Ferhat-Abbas où il s'enquerra du programme du secteur de l'enseignement supérieur avant de mettre en service, au nouveau pôle médical d'El Bez, un centre anti-cancer de 160 lits et un complexe mère et enfant de 208 lits.

M. Sellal présidera, par la même occasion, une cérémonie de délivrance d'actes d'attribution de camions-ateliers, de tracteurs et de véhicules aménagés pour la collecte de lait.

La visite du barrage de Mahouane, réalisé dans le cadre de l'opération des grands transferts hydrauliques, avec présentation des secteurs des ressources en eau et des travaux publics, constituera l'un des moments forts de cette visite. Ce système de transfert constitue l'un des plus importants projets structurants inscrits à l'indicatif de la wilaya de Sétif avec une enveloppe de 130 milliards de dinars.

Le Premier ministre inspectera également le nouveau pôle urbain d'El Hidhab où lui sera présenté un exposé détaillé sur le programme de la wilaya en pôles urbains et en logements, sur le programme des forêts récréatives et sur les projets du tramway et du doublement de la voie ferrée Sétif-El Guerrah (Constantine).

A El Eulma, le Premier ministre présidera une cérémonie de distribution d'actes de relogement à des familles bénéficiaires du programme de 500 loge-



ments RHP (Résorption de l'habitat précaire) avant de visiter, dès son retour à Sétif, la zone industrielle de la ville où il inspectera des unités industrielles dont un complexe avicole intégré initié par un jeune investisseur.

À l'issue de sa visite, M. Sellal présidera, comme à l'accoutumée, une réunion de travail élargie aux représentants de la société civile afin d'identifier les actions susceptibles d'améliorer davantage le développement harmonieux de la wilaya de Sétif. Il faut dire que les sorties de Sellal sur le terrain lui ont permis d'identifier les véritables problèmes qui gangrènent le vécu quotidien des populations et constituent une véritable entrave au développement local.

Lors de la dernière visite dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, le Premier ministre a mis en garde les responsables «qui s'amusent encore à pratiquer la fuite en avant» concernant la relance de l'économie nationale.

Il a mis chacun devant ses responsabi-

lités de développer son secteur, en soulignant que «chacun prendra ses responsabilités pour mener à terme le programme du Président de la République».

Il a expliqué que ces choix sont faits dans le but de «faire bouger les choses», précisant que la priorité est désormais accordée au secteur de l'agriculture et celui de l'industrie en vue d'avoir une poussée en avant. Dans le même temps, le gouvernement compte s'attaquer à toutes les pratiques malaises et autres comportements rétrogrades pour réhabiliter la notion de service public et rétablir la confiance entre le citoyen et l'administration.

Pour réussir cet objectif, un plan d'action a été lancé par le gouvernement pour lutter contre la bureaucratie et garantir au citoyen un service public de qualité.

Dans cette optique, des commissions ont été installées au niveau de chaque wilaya avec pour mission de réhabiliter les services publics administratifs locaux.

En vertu de ces nouvelles dispositions, les walis sont tenus de transmettre un rapport détaillé sur la situation de leurs services, accompagné de propositions susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des citoyens et la prise en charge de leurs problèmes quotidiens.

Il s'agit, en fait, pour le gouvernement, d'alléger les procédures administratives et améliorer la qualité de l'encadrement humain du service public administratif.

C'est dans ce sens que le Premier ministre appelle, à chaque fois, de ses vœux, à moraliser le service public, à consacrer la transparence et bannir tous les aspects de bureaucratie, à travers la modernisation et la coordination des prestations administratives à l'égard du citoyen et ce, conformément aux orientations du Président de la République qui avait déjà mis l'accent sur la nécessité d'améliorer constamment la qualité des prestations servies aux usagers, insistant particulièrement sur la qualité de l'accueil des citoyens et sur les délais de délivrance des documents administratifs.

### M<sup>ME</sup> DERDOURI

## La précaution est la «meilleure» réaction envers le piratage informatique

La ministre de la Poste et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC), Zohra Derdouri, a affirmé hier à Alger que la précaution demeure la meilleure des réactions envers les «risques» de piratage qui pourraient cibler le système informatique en Algérie.

«La meilleure des réactions à avoir dans ces cas (piratage des ordinateurs) est la précaution et d'éviter de transmettre des informations importantes sur des circuits qui ne sont pas sécurisés», a indiqué la ministre à une question des journalistes sur le piratage des ordinateurs. Elle a précisé également que cette situation incite à réfléchir à des solutions permanentes pour

sécuriser les données particulièrement celles «importantes» pour un pays.

«L'action que nous avons prise au niveau du ministère est une action indépendante de ce qui se passe au niveau international et elle est des plus logiques lorsqu'un système n'est pas entièrement sécurisé, car nous ne voulons pas prendre de risques», a-t-elle expliqué. M<sup>me</sup> Derdouri a ajouté que son secteur a demandé à securiser d'abord le système informatique et à prendre ensuite des mesures nécessaires à l'utilisation de tous les moyens modernes des TIC. «Cette décision a été prise parce que l'Algérie n'est pas isolée du monde et nous pensons que la meilleure des réactions est d'évi-

ter de transmettre des informations importantes sur des circuits qui ne sont pas sécurisés et refléchir à des solutions permanentes pour sécuriser les données particulièrement celles importantes pour un pays», a-t-elle poursuivi.

La ministre a cependant appelé les citoyens à «ne pas céder à la panique et à continuer à échanger leurs courriels électroniques relatifs à leur vie quotidienne» (famille, santé...). «L'Internet est un moyen extraordinaire mais il faut éviter de l'utiliser lorsqu'il s'agit d'un échange d'informations capitales notamment pour une institution de l'Etat», a affirmé M<sup>me</sup> Derdouri.

### TÉLÉCOMMUNICATIONS

## Installation de M. Bessaï à la tête de l'ARPT

M. Bessaï Mohamed Toufik a été installé hier à Alger dans son nouveau poste de président du Conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT). Le ministre de la Poste et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC), Zohra Derdouri, qui a procédé à cette installation, a affirmé que le choix des autorités supérieures porté sur un membre du Conseil en place, «augure d'une certaine continuité dans la vision régulatrice des TIC». M<sup>me</sup> Derdouri a assuré également que son successeur à la tête de cette autorité «rencontre un sentiment d'approbation général aussi bien parmi ses collègues que parmi les agents de l'Autorité de régulation». Elle a affiché «tout le soutien» de son département à M. Bessaï, rappelant que ce dernier «est attaché à la complémentarité des efforts». M. Bessaï a in-

diqué de son côté que le maître mot de l'autorité «sera la continuité puisqu'on ne change pas une méthode et une politique qui ont fait leurs preuves». Le nouveau président du Conseil de l'ARPT, juriste de formation, a souligné que «la collégialité qui caractérise les prérogatives et les travaux du Conseil, est heureusement un puissant soutien qui ne manquera pas de guider l'action de cette instance de régulation».

Evitant la complémentarité qui doit s'instituer entre le régulateur et le département ministériel du secteur, M. Bessaï a affirmé que cette complémentarité «impactera positivement sur le développement du secteur qui aura pour effet d'instaurer une économie des télécommunications inclusive réduisant la facture numérique».

### LOGEMENT

## un nouveau décret fixe les niveaux d'octroi de l'aide et de revenu des postulants pour les wilayas du Sud

Les niveaux de l'aide octroyée par l'Etat pour l'acquisition d'un logement collectif ou la construction d'un logement rural ainsi que les niveaux de revenus des postulants à ces logements et les modalités d'octroi de cette aide ont été modifiées et complétées par un décret exécutif publié au Journal officiel no 48 pour inclure les wilayas du sud. Ce nouveau décret, signé fin septembre par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal après approbation du président de la République, Abdelaiz Bouteflika, modifie et complète les dispositions du précédent décret d'octobre 2010. Ainsi, ce nouveau décret fixe les niveaux et les modalités d'octroi de l'aide étatique pour l'accession à la propriété d'un logement collectif ou pour la construction d'un logement rural ou d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans des zones définies du Sud et des Hauts-Plateaux, ainsi que les niveaux de revenu des postulants. Ce décret qui vient en application de la loi de finances complémentaire de 2009, concerne les logements collectifs ou individuels à savoir le logement promotionnel aidé (LPA) et le logement destiné à la location-vente (LV). Il est entendu par logement promotionnel aidé «LPA», un logement neuf réalisé, par un promoteur immobilier, en collectif ou en individuel groupé, destiné à des postulants éligibles à l'aide de l'Etat. Le logement individuel sous forme groupée ne peut être réalisé, que dans des zones des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, telles que définies par le ministre de l'habitat, précise le texte. Il doit être réalisé, par un promoteur immobilier agréé, conformément à des spécifications techniques et des conditions financières arrêtées. Pour ce qui est du logement destiné à la location-vente (LV), il est défini comme un logement neuf réalisé sur fonds publics. S'agissant du logement rural dans le cadre de l'auto-construction par des personnes éligibles à l'aide de l'Etat au titre de l'habitat rural alors que le second est un logement réalisé par un promoteur immobilier agréé, dans une agglomération rurale de moins de 5.000 habitants, destiné à des personnes éligibles à l'aide. Le revenu mensuel du postulant augmenté le cas échéant par celui de son conjoint, souligne encore le texte. L'aide octroyée pour le «LPA» est fixée à 700.000 DA lorsque le revenu est supérieur à une (1) fois le salaire national minimum garanti (SNMG) et inférieur ou égale à quatre (4) fois le SNMG.

### LOGEMENT

## Les souscripteurs de 2001-2002 inéligibles au programme AADL seront transférés vers la formule LPP

Les souscripteurs de 2001-2002 au programme de logement de location-vente de l'AADL (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) et dont les revenus sont supérieurs à 108.000 et inférieurs à 216.000 DA sont «automatiquement transférés» vers la formule du logement promotionnel public (LPP), indique hier un communiqué de l'agence.

L'Entreprise nationale de la promotion immobilière (ENPI) prendra en charge les dossiers de ces souscripteurs ayant déjà actualisé leurs dossiers, explique le communiqué, qui souligne que cette catégorie de souscripteurs «sont inéligibles à la formule de location-vente, selon les dispositions du décret exécutif n° 12-432 du 25 décembre 2012». La décision du transfert automatique de cette catégorie de souscripteurs a été prise en vertu d'une instruction du ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, selon l'AADL. APS

# P A R L E M E N T

## Répartition du budget de fonctionnement 2014 par département ministériel

Le projet de loi de finances 2014, présenté lundi devant l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit un budget de fonctionnement d'un montant de 4 714,5 milliards de DA.

Voici la répartition par départements ministériels des crédits ouverts au titre de ce budget, en dinars algériens.

- Présidence de la République	9.422.733.000
- Services du Premier ministre	2.712.507.000
- Défense nationale	955.926.000.000
- Intérieur et Collectivités	540.708.651.000
- Affaires étrangères	30.617.909.000
- Justice	72.365.637.000
- Finances	87.551.455.000
- Énergie et mines	41.050.228.000
- Ressources en eau	38.922.265.000
- Affaires Religieuses/Wakfs	24.260.117.000
- Moudjahidine	241.274.980.000
- Aménagement du terr./Env	2.405.141.000
- Transports	13.148.714.000
- Education nationale	66.681.043.000
- Agriculture et dev/rural	233.232.749.000
- Travaux publics	19.405.864.000
- Solidarité nat/Famille	135.822.044.000
- Culture	25.233.155.000
- Commerce	23.801.125.000
- Enseignement sup./Re/Sci	270.742.002.000
- Relations avec le parlement	27.547.000
- Formation et Ens/Prof	49.491.196.000
- Habitat et urbanisme	19.449.647.000
- Travail, Em/Séc/Sociale	274.291.555.000
- Santé et Réformes/hospit	365.946.753.000
- Tourisme et Artisanat	3.007.737.000
- Jeunesse et sport	36.791.134.000
- Développement industriel	4.452.530.000
- Postes et TIC	3.680.186.000
- Pêche et Ress/halieutique	2.323.410.000
- Communication	18.630.359.000
<b>Sous-total</b>	<b>4.243.755.743.000</b>
<b>Charges communes</b>	<b>470.696.623.000</b>
<b>Total général</b>	<b>4.714.452.366.000.</b>

## Le recours aux financements des IDE ou investissements en partenariat précisé par décret

Les modalités de recours aux financements nécessaires à la réalisation des investissements étrangers directs (IDE) ou les investissements en partenariat ont été précisées dans un décret exécutif publié au journal officiel no 48.

Signé fin septembre par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal après approbation par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ce nouveau texte vient en application des dispositions de la loi de 2001 relative au développement de l'investissement. Le texte de loi souligne qu'un apport en compte courant des associés peut être mis à la disposition de la société créée dans le cadre d'un IDE ou un investissement en partenariat dans des conditions précises.

Ces apports, stipule le décret, ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet de rémunération, le délai de transfert des apports des associés ne peut dépasser trois (3) ans à compter de la date de réception des fonds en compte. Au delà de ce délai, ces apports doivent être transférés au capital de la société, et ce, dans le respect de la législation en vigueur, indique le décret.

En cas de recours à un financement local, l'entreprise créée dans le cadre d'un investissement direct ou en partenariat peut bénéficier, et conformément à la législation en vigueur, de garanties financières émises par les institutions financières multilatérales. Les primes et commissions payées au titre de ces garanties peuvent donner lieu à un transfert, et ce conformément à la réglementation, précise le texte de loi.

APS

Le dinar algérien «s'appréciera à nouveau dans les prochains mois après une dépréciation d'environ 9% par rapport à la monnaie européenne opérée depuis le mois de juin», a affirmé lundi à Alger le ministre des Finances, Karim Djoudi.



## La dépréciation du dinar est due au différentiel entre l'inflation en Algérie et dans le reste du monde

«Selon nos prévisions, il y aura (dans quelques mois, Ndlr) un taux d'inflation de 4% voire moins et le dinar va s'apprécier à nouveau», a-t-il déclaré en marge de la présentation du projet de loi de finances 2014 devant l'Assemblée populaire nationale.

La dépréciation de la valeur du dinar par rapport à l'euro et au dollar est le résultat du différentiel entre les taux d'inflation en Algérie et celui enregistré

dans le reste du monde, a expliqué le ministre.

Il s'agit d'un cas de dépréciation car le marché a enregistré, par le fait de la Banque d'Algérie, le différentiel de l'inflation en Algérie et le reste du monde (en Europe et aux Etats-Unis), a-t-il souligné. Toutefois, cette tendance «pourrait être inversée prochainement», a estimé le ministre. Compte tenu du fait que ce différentiel ira en se

réduisant au cours des prochains mois, a-t-il poursuivi, «la valeur du dinar devrait, de mon point de vue enregistrer cette réduction du différentiel de l'inflation et reprendrait de la valeur». Selon M. Djoudi, un recul du taux d'inflation est déjà constaté.

«En décembre 2012, l'inflation était de 8,9% et en août 2013, le taux a baissé à 4,4% puis à 4,1% en septembre», a-t-il avancé.

## M. Djoudi présente à l'APN le projet de loi de finances 2014

Le ministre des Finances, Karim Djoudi a présenté lundi à l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi de finances pour 2014 (PLF), lors d'une séance plénière préside par Mohamed Larbi Ould Khelifi président de l'Assemblée.

Ce texte, qui n'introduit pas de nouvelles taxes ni d'augmentation d'impôts, prévoit une hausse de 10,4% des recettes du budget de l'Etat comparativement à 2013 et un déficit de l'ordre de 3 438 milliards de DA soit 18,1% du Produit intérieur brut (PIB).

Quant aux recettes budgétaires prévues pour 2014, elles ont été évaluées à 4,218,2 milliards de DA alors que les dépenses se situeraient à 7 656,2 milliards de DA réparties sur en 4 714,5 milliards de DA pour le fonctionnement et 2 941,7 milliards de DA pour l'équipement. Par ailleurs, la fiscalité ordinaire devra maintenir en 2014 sa tendance haussière relevée ces dernières années puisque elle devrait s'élever à 2 352,5 milliards de DA et 1.577,7 milliards de DA pour la fiscalité pétrolière. Concernant le cadrage macroéconomique du PLF 2014, il a été élaboré sur la base d'un prix de baril de pétrole à 37 dollars US pour le prix de référence fiscal et à 90 dollars US pour le prix du marché. Le texte table également sur une croissance économique de 4,5% globalement et de 5,4% hors hydrocarbures tandis et sur une variation de l'indice des prix à la consommation de 3,5%.

## 90 articles pour promouvoir l'investissement et encourager la production nationale

Le projet de loi de finances (PLF) 2014, présenté lundi par le ministre des Finances, Karim Djoudi à l'Assemblée populaire nationale (APN), introduit des mesures pour encourager l'investissement national et promouvoir la production nationale et favoriser la création d'emplois notamment dans le Sud.

Les 90 articles du (PLF 2014) s'articulent aussi autour de dispositions ayant pour objectif, dans l'ensemble, de freiner l'importation, réduire la pression fiscale, faciliter l'accès au logement et encourager l'investissement dans les wilayas du Sud.

Parmi les mesures visant l'encouragement et l'encadrement de l'investissement,

le projet de loi prévoit la suppression des dispositions spécifiques relatives aux modalités d'octroi des avantages pour les projets d'investissement dont le montant est supérieur à 500 millions de DA et inférieur à 1,5 milliard de DA. Le PLF 2014 qui prévoit un taux de croissance global de 4,5% et 5,4% hors hydrocarbures, contient également un allégement des procédures d'agrément en faveur des projets d'investissement étrangers directs ou en partenariat avec des capitaux étrangers, par la suppression de leurs soumissions obligatoires à l'examen préalable du Conseil National de l'Investissement (CNI). L'encouragement des investissements étrangers qui contribuent au transfert du savoir-faire ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur à 60% figure également parmi les mesures de ce projet de loi.

Le (PLF 2014) comprend, entre autres, une autorisation donnée au Conseil des participations de l'Etat (CPE) de fixer le taux de bonification et la période de différenciation, des prêts

accordés par les banques et établissements financiers aux entreprises et établissements publics dans le cadre de leur restructuration et de leur développement.

D'autres mesures sont également proposées comme le développement du réseau bancaire, la solvabilité des PME en matière d'octroi des crédits d'investissement et la reduction des exonérations des produits boursiers. L'encouragement et la protection de la production nationale figure aussi parmi les plus importantes mesures. Le (PLF 2014) propose, à ce sujet, l'exonération des véhicules ainsi que les remorques produits localement de la taxe sur les transactions de véhicules neufs.

Il s'agit également de l'obligation faite aux concessionnaires automobiles et aux importateurs de véhicules, d'installer une activité industrielle ou de service ou toutes autres activités qui ont un lien direct et indirect avec l'industrie de l'automobile, dans un délai de trois (3) ans. Les investissements réalisés dans ce cadre peuvent bénéficier des avantages consentis dans le cadre de l'Andi.

### Vers la prorogation de l'exonération des micros-entreprises du sud

Au chapitre de l'encouragement de l'emploi des jeunes, le projet de loi propose la prorogation des périodes d'exonération au profit des micros entreprises bénéficiant de l'aide du Fonds du sud, créées dans le cadre des dispositions Ansej et Cnac à dix (10) ans au titre de l'IBS, l'IRG, la TAP, à dix (10) ans au titre de la taxe foncière et à six (6) ans au titre de la taxe foncière sur les immeubles abritant les activités implantées dans les wilayas et les communes bénéficiant de l'aide du fonds des hauts plateaux.

ciant de l'aide du fonds des hauts plateaux.

Pour ce qui est du soutien au logement, le (PLF) pour 2014 institue, entre autres mesures, une bonification du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques dans le cadre de la réalisation du programme de 100 000 logements en location-vente.

Dans ce même cadre, il est prévu aussi une prise en charge par le Trésor public sous forme de prêt et/ou d'avances sans intérêt au profit de la Caisse nationale du logement (CNL), des financement nécessaires à la réalisation du programme des 50 000 logements en location-vente.

Le (PLF) introduit, par ailleurs, l'attribution aux personnes physiques exerçant l'activité de collecte de papiers usagés, la qualité d'artisan et la soumission de leur chiffre d'affaires au taux de 5% ainsi que l'encadrement de l'octroi des avantages dans le cadre des régimes privilégiés (dispositifs d'aide à l'emploi) afin de limiter tous les risques de détournement et d'abus des aides consentis par l'Etat.

Ce texte propose, également, la limitation de l'importation des véhicules aux seules personnes exerçant l'activité de concessionnaire automobile, l'interdiction aux concessionnaires de véhicules d'importer pour le compte d'autres concessionnaires en dehors de leur propre réseau de distribution, pour lesquels ils ont été démentiagés par le ministère chargé de l'industrie. Outre l'encadrement du marché de l'importation de l'or, le (PLF) fixe le seuil de détention du capital par les nationaux résidents à 51% et plus dans le cadre de partenariat pour les activités de commerce extérieur.

# TRAVAIL

Les travaux d'un séminaire sur la gestion des ressources humaines et des compétences ont débuté hier à Alger, avec la participation de plusieurs experts algériens et étrangers.

## Séminaire à Alger sur la gestion des ressources humaines



Cette rencontre de deux jours «se veut un espace d'évaluation, de réflexion et de discussion sur la situation et le dévenir des ressources humaines et des compétences en Algérie».

Selon les organisateurs, le séminaire permettra aux responsables chargés de la gestion de la ressource humaine «d'avoir une compréhension commune des enjeux d'une gestion du potentiel humain intégré à une démarche managériale, et de s'approprier les démarches et les outils d'une professionnalisation de la fonction «Ressources humaines».

Il ambitionne également «de recommander une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en rapport avec le contexte socio-économique national, de connaître les politiques et stratégies de gestion des ressources humaines et compétences et la préparation de la relève, afin de permettre l'optimisation des dispositifs des plans de gestion des ressources humaines et la conception des solutions adéquates». Le séminaire vise enfin à «aborder les besoins spécifiques pour chaque employeur en matière de gestion des ressources humaines, et de connaître le rôle de la formation continue

dans le développement de la professionnalisation et des compétences des ressources humaines». La rencontre regroupera «des experts nationaux et internationaux, les cadres centraux et les gestionnaires des ressources humaines au sein des ministères et des grandes institutions et administrations spécialisées, les cadres des grandes écoles et centres de recherches sur la gestion des ressources humaines, ainsi que les gestionnaires des entreprises économiques», précise la même source.

Les travaux se dérouleront en ateliers thématiques et en séances plénaires qui constitueront une occasion pour présenter des communications sur des thèmes relatifs à la gestion des emplois et des compétences et à la gestion des cadres à haut potentiel.

«La préparation de la relève dans l'administration publique» et «Les expériences réussies en matière de gestion des ressources humaines et des compétences à travers le monde, notamment l'expérience québécoise de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique», figurent également parmi les thèmes qui seront traités lors de cette rencontre. Par ailleurs, des ateliers thématiques seront consacrés

à la gestion des emplois et des compétences, les approches opérationnelles et les approches stratégiques, les implications d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la gestion des cadres à haut potentiel et la préparation de la relève.

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradji, a indiqué que les travaux de cette «première rencontre» sur la politique des ressources humaines, «offre un cadre de réflexion sur la ressource humaine en tant que vecteur essentiel du succès d'une bonne gouvernance». «Aujourd'hui le parachevement des réformes soulève la problématique de la ressource humaine dans un contexte marqué par les innovations technologiques qui franchissent les frontières, et le développement universel des nouvelles technologies de l'information», a précisé le ministre.

M. Benmeradji a ajouté que le renforcement des capacités managériales est plus que nécessaire pour affronter les échéances d'intégration dans le dimension internationale et la concurrence qui se développe en particulier sur le marché de l'emploi qualifié.

## INDUSTRIE L'ENIEM prépare son introduction en Bourse prévue en 2014

L'entreprise nationale des industries de l'électroménager (ENIEM) est en phase de préparation du dossier de son introduction en Bourse, prévue en 2014, a indiqué lundi le président du directoire de la SGP-Indelec dont relève l'entreprise.

«En juin dernier, on a commencé à travailler avec les responsables de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) qui nous ont présenté la procédure à suivre», a confié à l'APS M. Ahmed Fetouhi.

Selon ce responsable, l'ENIEM est, actuellement, en phase de remplir les conditions de son entrée en Bourse, notamment celle relative à l'engagement d'une banque agréée par cette institution pour s'assurer notamment de la santé financière de l'entreprise.

Il s'agit également de «dé-

signer un bureau d'études pour l'évaluation économique de l'entreprise comme la certification ISO et le respect des normes et des standards internationaux dans le processus de fabrication», a-t-il ajouté.

Le lancement du processus d'introduction en Bourse intervient après la constitution du dossier avec l'élaboration de la notice d'information et le prospectus. La commission examinera le dossier relatif à l'intention d'introduction en bourse de la société pour donner son accord à la réalisation de cette opération», a-t-il précisé.

Située à Tizi-Ouzou, l'ENIEM est une entreprise publique constituée en janvier 1983 mais qui existait depuis 1974 sous tutelle de l'entreprise Sonelec.

Le ministre des Finances, Karim Djoudi avait annoncé en avril dernier le lancement

d'une opération d'identification de plusieurs entreprises publiques de taille moyenne pouvant être éligibles à une introduction en bourse.

«Les ministères concernés sont en train de nous remettre les listes des entreprises pour voir si elles remplissent les conditions. Une fois identifiées, ces entreprises seront présentées en Conseil des participations de l'Etat (CPE) qui décidera de leur introduction en bourse ou pas», a-t-il souligné.

La réussite de la dernière opération d'augmentation de capital par appel public à l'épargne menée par la compagnie d'assurances «Alliances assurances» et l'OPV des actions NCA-Rouiba, ont prouvé que le marché financier peut répondre parfaitement aux besoins d'entreprises en quête de ressources financières permanentes né-

cessaires à la préservation de leur pérennité et au financement de leur développement.

L'introduction en Bourse de NCA Rouiba a porté à quatre le nombre d'entreprises cotées en bourse. Actuellement, seules les sociétés El Aurasia, Saidal et Alliance Assurances sont cotées à la Bourse d'Alger.

En 2012, des amendements ont été introduits sur le règlement général de la Bourse d'Alger dans le but de réorganiser le marché boursier national par la création de trois blocs dont un marché principal réservé aux grandes entreprises, un marché dédié aux PME et un troisième marché destiné à la négociation des obligations assimilables du Trésor (OAT). Les conditions d'admission des PME au marché boursier ont été ainsi «significativement» assouplies.

## ÉCONOMIE M. Yousfi participe à Londres au Forum économique mondial

Le ministre de l'Energie et des mines, Youssef Yousfi, prendra part aux travaux de la 9<sup>e</sup> édition du Forum économique mondial prévue à Londres du 29 au 31 octobre, a indiqué hier le ministère dans un communiqué. Placé sous le signe «Un monde en changement, de nouvelles relations», cette neuvième édition du Forum économique mondial (WEF) qui se tient pour la première fois hors du monde musulman, devrait réunir plus de 1.500 personnalités du monde, dont des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres du commerce et de l'économie ainsi que des experts de la finance islamique et des entrepreneurs. Le forum se veut une plateforme de rencontres et d'échanges entre les dirigeants et les investisseurs du globe sur les perspectives de coopération et les moyens de renforcer le partenariat entre les marchés musulmans et européens sans oublier la place importante qu'occupe Londres dans la finance islamique sur le plan mondial.

Selon les dernières données rendues publiques par le WEF, la finance islamique pèse actuellement 1.400 milliards d'euros et devrait atteindre 1.870 milliards d'euros d'ici 2015.

## DU 28 AU 31 OCTOBRE À ALGER Mission économique de la région Rhône-Alpes (France)

Une mission économique d'entreprises de la région Rhône-Alpes (Sud-Est), conduite par le président de la Confédération générale de la petite et moyenne entreprise (CGPME) de la région, François Turcas, effectue une visite à Alger du 28 au 31 octobre, a-t-on appris hier de source consulaire.

Une trentaine d'entreprises font partie de cette délégation, dont des représentants de grands groupes tels que Renault Trucks, Egis, Lafarge, Technip, Siemens, ainsi que des PME opérant dans différents secteurs tels que l'intelligence économique, l'engineering, le matériel chirurgical, le matériel périphérique pour l'industrie, la production de fibres pour l'isolation industrielle haute température, l'audit et le controlling international, la signalisation et la sécurité. L'industriel Bruno Bonnell, patron de Robopolis, entreprise spécialisée dans la robotique, également président de l'Ecole de management (EM Lyon), fait également partie de la délégation, dans le but notamment de conclure un partenariat avec une école de commerce algérienne.

Organisée par le consulat général d'Algérie à Lyon, cette mission a pour objectifs de proscrire le marché algérien, de conclure des partenariats avec des entreprises algériennes activant dans les mêmes secteurs d'activités que les entreprises françaises. Elle vise aussi à rencontrer des responsables d'institutions algériennes tels que le ministère de l'Industrie, l'Agence nationale de développement de l'industrie (ANDI), la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), des organisations patronales ainsi que les responsables de la Chambre de commerce algéro-française. Afin d'optimiser la réussite de cette mission, des réunions préparatoires ont été organisées par le consulat général d'Algérie à Lyon. Une journée d'information sur l'Algérie s'est tenue au siège de la CGPME Rhône-Alpes.

Ces réunions ont été l'occasion de mieux faire connaître le pays, ses potentialités d'investissement, les opportunités d'affaires qu'il recèle, ses principaux indicateurs économiques ainsi que les différents plans de relance économique.

APS

LE DR SELMA KESRAOUI DU SERVICE DE NEUROLOGIE AU CHU DE BLIDA  
INVITÉE HIER AU FORUM DE DK NEWS

# L'AVC, un fléau

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES « ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX, LE FORUM DE DKNEWS A INVITÉ LE DR SELMA KESRAOUI POUR UNE CONFÉRENCE DÉBAT PORTANT SUR CE THÈME. LE DR SELMA KESRAOUI EST MAÎTRE ASSISTANTE AU CHU DE BLIDA AU SERVICE NEUROLOGIE.



Ph. Madjid Nait Kaci

#### Said Abjaoui

D'emblée, pour le docteur, il s'agit d'un véritable fléau. Dans le monde, il représente la deuxième cause de mortalité. En Algérie, nous enregistrons environ 50 000 nouveaux cas chaque année, et parmi eux, 15 000 décèdent alors que 20 000 vont supporter des séquelles pour la vie. L'AVC présente une forme hémorragique entraînant une survenue hémiplégiique.

**50 000 cas nouveaux, avec 15 000 décès et 20 000 séquelles**

À l'origine, il y a les facteurs de risque : hypertension artérielle, diabète, obésité chez les jeunes,

à l'inscrire dans une chaîne qui doit l'intégrer dans la rapidité d'intervention à niveau des urgences. Le problème est la non disponibilité d'unités spécialisées. Pour le moment, il y a une seule unité par région, à savoir Blida, Constantine et Tlemcen.

La rapidité dans la chaîne du réseau implique d'éduquer les populations aux premiers signes alarmants.

La tension artérielle est un grand facteur de crise, et on enregistre 150 000 cas par an.

L'administration du CHU doit adhérer à un programme et sensibiliser les urgentistes pour prioriser immédiatement les cas de patients qui se présentent aux urgences.

Il s'agit d'une prise en charge pluridisciplinaire, qui fait intervenir la neurologie, la cardiologie, la psychologie, ...

Une étude portant sur la commune de Blida aboutit à une évaluation du nombre de patients révélant qu'il y a 120 cas par cent mille habitants alors que durant les années

80 il y avait eu 30 patients par cent mille habitants. La tendance a été une nette évolution (une multiplication par quatre), ce qui implique que l'accent doit être porté sur la prévention. Il faudrait surveiller les facteurs de risque, à savoir la glycémie élevée (la faire baisser), l'hygiène de vie, la fibrillation (trouble du rythme cardiaque).

**Traitemen t d'urgence: détruire le caillot de sang Commune de Blida: 120 cas pour 100 000 habitants**

régime alimentaire. Ces patients présentent parfois des scléroses en plaques.. Pour ce qui concerne la prise en charge, celle s'effectue au niveau d'unités spécialisées avec un personnel entièrement adapté et des radiologues formés à l'AVC. Le diagnostic s'effectue au moyen de scanners cérébraux et d'IRM.

Le traitement spécifique est efficace durant les trois premières heures de survenance de l'AVC, peut-être même durant les quatre heures et demi après l'apparition du signe, mais au-delà, c'est l'incertitude. Il se produit une occlusion artérielle qui empêche le cerveau de recevoir du sang. Le traitement d'urgence consiste à détruire le caillot de sang mais la prise en charge doit avoir lieu dans les délais, ce qui revient

#### Intervenir durant les trois premières heures



# « Sensibiliser, prendre en charge, accompagner ... »

**Neurologue, maître-assistante à l'unité neuro-vasculaire du CHU de Blida, Selma**

Kesraoui est une spécialiste qui inclut dans son approche des AVC, les dimensions économiques et sociales pour la prévention de ces accidents le plus souvent handicapants et invalidants, sinon mortels si la prise en charge n'intervient pas dans les 3 heures.



O. Larbi

« Il y a 50 000 nouveaux cas d'AVC, chaque année en Algérie, dont 15 000 sont mortels et 20 000 invalidants. C'est la deuxième cause de mortalité. »

En Algérie, l'épidémiologie est incomplète, mais « des études menées au CHU de Blida nous indiquent qu'il y a 200 cas pour 100 000 habitants sur Blida-commune. L'AVC est un fléau dans notre pays, d'autant plus que les centres spécialisés sont en nombre insuffisant : Blida et Constantine sont les seuls. Pour un pays très vaste comme le nôtre, il en faudrait dans chaque CHU. »

## AVC ?

Le docteur Selma Kesraoui distingue :

« L'AVC secondaire à une lésion artérielle, c'est l'AVCI (accident vasculaire cérébral ischémique) et

L'AVC hémorragique secondaire à une rupture artérielle. »

Secondaire à quoi ?

« Les facteurs de risque sont nombreux : hypertension artérielle, diabète, tabagisme, obésité ; les jeunes sont de plus en plus touchés, ce qui est donc pas une affection qui touche les personnes âgées seulement. Il y a aussi des AVC post-traumatiques et les migraines sont aussi incriminées. »

Selma Kesraoui souhaite que les symptômes annonciateurs d'un risque d'AVC soient pris en compte par les parents, le milieu, les médecins traitants, enfin « tout le réseau » de soins.

## L'AVC du sujet jeune

« Il s'agit généralement de personnes âgées de 15 à 45 ans. Les causes sont différentes pour chaque cas :

Les cardiopathies sont en rapport avec les maladies cardiaques. On a de plus en plus de cas secondaires à l'athérosclérose qui est due à la présence de plaques d'athéromes dans les artères. Chez le sujet jeune l'hypertension artérielle, un diabète mal équilibré, l'obésité sont des facteurs de risques graves. »

## Le traitement

Ce sont les anticoagulants qui réduisent la gravité de ces AVC, il faut les administrer dans un délai de 3 heures sinon le risque est plus grand et les séquelles plus lourdes.

L'autre aspect signalé par le docteur Selma Kesraoui est lié à l'absence de schéma thérapeutique standardisé. Pas seulement en Algérie.

Selma Kesraoui note qu'il n'existe pas ou qu'il manque des centres de « soins de suite » pour la rééducation, l'ergothérapie.



# 50.000 Nouveaux cas recensés annuellement en Algérie

Les accidents vasculaires cérébraux (AVC) constituent la deuxième cause de décès en Algérie après les accidents de la route, a indiqué hier à Alger la spécialiste à l'unité des AVC au CHU de Blida, D' Selma Kesraoui.

« Nous recensons 50 000 nouveaux cas d'AVC annuellement, parmi lesquels 15 000 sont l'année d'après, et 20 000 autres traînent des séquelles et des handicaps lourds et deviennent un fardeau pour la famille, la société et l'économie nationale », a expliqué D' Kesraoui, invitée forum du quotidien DK News à la veille de la célébration de la Journée mondiale contre les AVC qui coïncide avec le 29 octobre de chaque année.

L'AVC pourrait être à l'origine d'autres pathologies comme la dépression et la démence, a-t-elle alerté, expliquant que ces complications rendent la prise en charge, déjà difficile par manque de moyens, « plus complexe ».

« Les AVC sont une pathologie complexe. C'est une spécialité neurologique mais la prise en charge est pluridisciplinaire dans laquelle sont impliqués des neurologues, des radiologues, des cardiologues », a-t-elle relevé.

La spécialiste a également préconisé la mise en place d'unités spécialisées neuro-vasculaires, appelées Stroke-

Unit, constituées d'un réseau de personnels médical et paramédical apte à réagir efficacement, sachant que l'intervention médicale dans les trois heures qui suivent l'accident peut sauver le patient d'une mort certaine.

« Notre vœu est d'avoir au moins une Stroke Unit dans chaque grande ville », a souhaité le D' Kesraoui non sans préciser qu'actuellement, il existe déjà deux unités, la première au CHU de Blida et la seconde au CHU de Constantine, en attendant que deux autres voient le jour à Tlemcen et Tizi Ouzou. Elle a également saisi l'occasion pour appeler à intensifier les actions de sensibilisation envers la population afin d'agir sur les facteurs de risque comme l'hypertension, le diabète, le tabagisme et l'obésité. Ces facteurs liés notamment à la globalisation, font qu'on enregistre de plus en plus d'AVC parmi les jeunes, épargnés jusqu'à présent. « Plus de 83 000 jeunes de moins de 20 ans meurent des conséquences d'AVC à travers le monde », a relevé le médecin.

Elle a encore souligné que ces 20 dernières années, le nombre des 20-65 ans victimes d'AVC a augmenté de 25% et risque de doubler d'ici 2030.

APS



## ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE **Le Président Bouteflika félicite le Premier ministre turc**

Le Président de la République, Abdellatif Bouteflika, a adressé un message de félicitations au Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, à l'occasion de la célébration du 90ème anniversaire de la fondation de la République de Turquie.

«La célébration du 90<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la République de Turquie m'offre l'agréable opportunité de vous adresser, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, mes félicitations les plus chaleureuses auxquelles je joins mes vœux les meilleurs pour vous-même et pour le peuple turc ami», écrit le Président Bouteflika dans son message. «Je sais que cette occasion pour vous réitérer ma disponibilité à œuvrer, avec vous, au renforcement des relations traditionnelles d'amitié et de coopération entre nos deux pays et ce, dans l'esprit du Traité d'Amitié et de Coopération qui les lie», indique le chef de l'Etat.

## **M. Sellal reçoit le président de la Confédération africaine de football**

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu lundi à Alger, le président de la Confédération africaine de football (CAF), Issa Hayatou, en visite de travail en Algérie, indique un communiqué des services du premier ministre.

La rencontre a permis au Premier ministre de réaffirmer à son hôte «la disponibilité de l'Algérie à œuvrer, comme elle l'a toujours fait, dans le sens du développement de la pratique du sport au profit de la jeunesse africaine et du football», précise la même source.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahni, du président du Comité olympique algérien, Mustapha Beraraf et du président de la Fédération algérienne de football, Mohamed Raouia.

## COMMERCE ET SÉCURITÉ **La Colombie veut renforcer ses relations avec l'Algérie**

La ministre colombienne des Relations extérieures, María Angela Holguín a affirmé lundi à Alger, que son pays souhaite renforcer ses relations avec l'Algérie, notamment sur le plan commercial et sécuritaire.

«La Colombie veut renforcer ses relations avec l'Algérie et il y a beaucoup de choses à faire notamment sur le plan sécuritaire et commercial», a déclaré à la presse Mme. Holguín à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediene.

Elle a précisé qu'au cours de son séjour de deux jours en Algérie, des mémoires d'intentions seront signés entre les deux parties. La chef de diplomatie colombienne a annoncé en outre, l'ouverture, début de l'année prochaine en Algérie, d'une ambassade commune avec le Chili. Accueillie à son arrivée par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, Mme Holguín sera reçue dans le courant de l'après-midi, par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Elle animera mardi, une conférence de presse conjointe avec M. Lamamra.

# ALGÉRIE-FRANCE

## Séminaire à Alger sur la modernisation des pratiques judiciaires de lutte contre la corruption

Un séminaire sur la modernisation du droit et des pratiques judiciaires et d'investigations en matière de lutte contre la corruption en Algérie et en France, organisé par l'Office central de répression de la corruption (Ocrc) en partenariat avec l'ambassade de France en Algérie, a débuté lundi à Alger.

La séance d'ouverture de ce séminaire de trois jours, s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère des Finances, Miloud Boutaba, représentant du ministre, du directeur général de l'Ocrc, Abdelmalek Sayeh, et de l'ambassadeur de France en Algérie, André Parant.

Les participants d'Algérie et de France débattront plusieurs thèmes autour des législations des deux pays en matière de lutte contre la corruption dont les techniques d'enquêtes et d'identification des comptes bancaires et la saisie et gel des avoirs ainsi que les voies et moyens de coopération possible. Le ministre des Finances, Karim Djoudi, a indiqué dans une allocution lue en son nom par M. Boutaba, que «la corruption constitue aujourd'hui plus que jamais un phénomène criminel grave qui gangrène les économies des Etats et freine leur développement».

En raison de sa portée régionale et internationale, la corruption, selon M. Djoudi, «n'est plus seulement une question interne pouvant être endiguée par des lois et des mécanismes nationaux, mais aussi elle dépasse les frontières et devient une préoccupation de la communauté internationale qui s'attache davantage au renforcement de la coopération internationale et bilatérale pour y faire face». Affirmant la préoccupation de l'Etat algérien par la lutte



contre la corruption dans toutes ses formes, le ministre a rappelé que l'Algérie a adhéré aux efforts internationaux dans ce domaine par l'harmonisation de son arsenal juridique et la création d'organismes indépendants spécialisés dont l'ORCR qui a été inauguré officiellement le 3 mars 2013.

Pour le ministre, le séminaire se veut «une tribune pour la pensée juridique et une occasion pour la promotion et le renforcement de l'entraide entre les services spécialisés en Algérie et en France» et constitue «un espace pour l'échange d'expériences et le rapprochement des points de vue dans le cadre des lois internes et des conventions des Nations unies signées dans ce contexte».

Pour sa part, M. Sayeh a rappelé, dans le même contexte, les missions assignées à l'OCRC parmi lesquelles la promotion de la coordination et l'entraide avec les autres institutions spécialisées en la matière et le développement de l'échange bilatéral et international dans son domaine de compétence. Concernant le séminaire, il a fait savoir qu'il est intervenu au moment où nous avons plus que jamais besoin

d'échange d'informations entre experts des deux pays pour bénéficier des expériences des uns et des autres, notamment, dans le domaine des techniques et des procédures suivies dans les enquêtes pour parvenir à la matérialisation des preuves, à la protection des deniers publics et à la mise en place des règles de transparence dans la gestion». M. Sayeh a ajouté que les participants s'attacheront aussi à «identifier les domaines de coopération entre les deux pays et à mettre en place des mécanismes pour sa concrétisation à travers un programme ambitieux qui rehaussera le niveau professionnel des cadres engagés dans la lutte contre la corruption».

De son côté l'ambassadeur de France en Algérie a indiqué que ce séminaire était de fruit d'une étroite coopération entre l'Office central de répression de la corruption et les services de l'ambassade, relevant par ailleurs que la corruption est un «phénomène universel qui affecte les pays et les sociétés dont la lutte ne peut se faire que dans un cadre international».

## **M. MOKHTAR LAKHDARI : «La prévention a un rôle important dans la lutte contre la corruption»**

Le directeur des affaires pénales et des mesures de grâce du ministère de la Justice, Mokhtar Lakhdari, a insisté lundi à Alger, sur le rôle important de la prévention dans la lutte contre la corruption, estimant important de renforcer ses mécanismes.

«Lorsque l'on parle de lutte contre la corruption, il ne faut pas se limiter à l'aspect pénal car la prévention a un rôle essentiel dont les mécanismes doivent être renforcés», a déclaré à l'APS M. Lakhdari en marge d'une rencontre sur «l'actualisation de la loi et des pratiques judiciaires et des investigations en matière de lutte contre la corruption en Algérie et en France».

Il a précisé à ce propos, que le renforcement de la prévention à travers le respect strict des règles de transparence et d'intégrité dans le recrutement, la gestion des fonds publics et la conclusion de marchés publics». M. Lakhdari a affirmé, en outre, qu'il n'était pas possible de se contenter en matière de lutte contre la corruption de mécanismes nationaux mais recourir également à des mécanismes internationaux à même de collecter des indices et estimer les fonds détournés pour procéder enfin à leur saisie et confiscation. Envoquant la législation algérienne en la matière, il a noté que celle-ci était par le passé en adéquation avec les changements politiques et économiques qu'a connus l'Algérie. «Depuis plus de dix ans, un effort est consenti pour adapter cette législation aux critères internationaux notamment la convention des Nations unies sur la lutte contre la corruption», a-t-il encore dit avant d'insister sur l'importance de la formation des enquêteurs et des magistrats en matière d'application des nouvelles lois.

D'autre part, le responsable a rappelé les différentes instances mises en place depuis 2000 dans le domaine de la lutte contre la corruption et la loi sur la lutte et la prévention contre la corruption promulguée en 2006. Ce texte, poursuit-il, garantit la protection pénale des témoins et experts ainsi que les personnes qui informent des affaires de corruption. Sur ce point précis, il est envisagé d'étendre cette protection pour lui conférer un caractère matériel et procédural, a affirmé le responsable ajoutant que cette question sera traitée en vertu d'un texte de loi englobant, outre la corruption, les affaires de crime organisé et de terrorisme.

## EDUCATION **Le rattrapage des cours suite à la grève se fera durant les vacances de novembre**

Le ministre de l'Education nationale, Abdelatif Baba Ahmed, a indiqué lundi à Alger que le rattrapage des cours perdus, suite à la grève, se fera en deux jours et demi des vacances de mois de novembre prévus la semaine prochaine.

Dans une déclaration à la presse en marge d'un séminaire sur la gestion des ressources humaines, le ministre a souligné que les cours de rattrapage, suite à la grève suivie dans certains établissements éducatifs, seront dispensés en deux jours et demi lors des vacances de l'automne prévues la semaine prochaine et se poursuivront les samedis ou mardis après midi. S'il y a nécessité, les cours de rattrapage seront dispensés également pendant la première semaine des vacances d'hiver prévus au mois de décembre prochain, a ajouté le ministre. Les cours de rattrapage, se feront en fonction des retards cumulés dans chaque établissement scolaire, a indiqué le ministre. Dans le même contexte, le ministre a annoncé la mise en place d'un calendrier de rencontres avec le partenariat social, dans le cadre de la consolidation du dialogue et de l'écoute afin d'examiner les préoccupations des enseignants contenues dans la plateforme de revendications.

Certaines revendications sont «objectives» et concernent le secteur de l'éducation, mais il y a d'autres qui «touchent plusieurs secteurs, qui nécessitent ainsi une consultation du gouvernement pour leur examen», a indiqué le ministre.

Le conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) et l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (Unpef), sont parmi les syndicats que le ministère avait reçu dans le cadre de ces rencontres.

En réponse à une question sur la retraite, le ministre a indiqué que les travailleurs administratifs et les enseignants du secteur sont obligés de partir à la retraite, conformément à la loi mais, a-t-il ajouté, le ministère de l'éducation ne permet pas le départ de l'enseignant à la retraite au cours de l'année scolaire. Il existe une dérogation qui lui permettrait de terminer l'année scolaire, dans l'intérêt de l'élève.

**ÉTATS-UNIS-SAHEL-SÉCURITÉ****Le succès de toute stratégie sécuritaire au Sahel dépend de l'Algérie**

**Le Think tank américain «The Washington Institute for Near East Policy» a affirmé dans une nouvelle analyse qu'une nouvelle stratégie de coopération régionale en matière de sécurité dans le Sahel était nécessaire mais que son succès dépendrait de la contribution de l'Algérie.**

L'analyse de ce Think tank, qui compte parmi ses conseillers plusieurs spécialistes des questions sécuritaires ainsi que d'anciens hommes politiques américains tels Dennis Ross, Henry Kissinger et l'ex-directeur de la CIA, James Woolsey, vient en réaction à la multiplication d'attaques djihadistes dans le nord du Mali au cours de ces dernières semaines ainsi que de la reconfiguration de groupes terroristes activant dans la région.

Selon l'auteur de cette étude, M. Joshua Burgess, qui était colonel dans l'US Air Force (Usaf), ce regain de tension constaté dans le nord malien ainsi que l'unification entre le Mujao et la phalange des «enturbannés» qui a donné naissance au groupe djihadiste Al-Mourabitoun, s'expliquerait par plusieurs facteurs dont, selon lui, un «engagement désorganisé» des Etats-Unis et de leurs partenaires étrangers. A ce propos, il prévient que ces nouveaux développements, même si les sont pas tout à fait surprenants, constituent néanmoins, «une source de préoccupation qui va bien au-delà des frontières poreuses du Mali».

Cette réorganisation dans les rangs des islamistes est un autre élément qui s'ajoute à la «masse croissante de preuves» démontrant que l'extrémisme violent «se propage vers le sud à partir du Maghreb vers la région Sahélienne, à travers les branches d'Al-Qaida et des éléments criminels qui ont établi des alliances entre eux dans la région», a-t-il précisé.

Dans cette optique, il a aussi tenu à rappeler les propos tenus en septembre dernier par l'Envoyé spécial de l'ONU pour le Sahel, M. Romano Prodi, qui avait averti que le niveau de fragilité était «encore élevé» dans la région alors que l'attention de la communauté internationale sur cette zone commençait à «décliner». Citant, par ailleurs, les initiatives lancées pour assurer une stabilité durable dans cette région telles que la Stratégie intégrée pour le Sahel adoptée en juin dernier par l'ONU et les conférences tenues récemment par la Cédéao et l'Union africaine, M. Burgess a aussi évoqué le programme américain «Parte-



nariat transsaharien de lutte contre le terrorisme» (Tsctp) mis en place en 2005. Sur ce dernier point, il a critiqué les résultats peu fructueux du Tsctp ainsi que les divergences entre le département d'Etat et celui de la Défense pour la conduite de ce programme américain à tel point qu'il a suggéré que le président Barack Obama devrait désigner un Envoyé spécial américain pour le Sahel pour, à la fois, arbitrer les désaccords entre les institutions américaines membres du Tsctp et superviser l'élaboration d'une nouvelle stratégie américaine intégrée et réactualisée pour la lutte contre le terrorisme dans le Sahel. Mais l'élément fondamental que cet expert a considéré comme une condition de succès de tout programme américain pour la sécurité et la stabilité au Sahel, est que ce der-

nier soit élaboré «en complément et en coordination avec les programmes régionaux et internationaux».

Selon lui, «aucune solution ne pourrait être trouvée sans l'ONU, l'Union africaine et un soutien français». Mais plus encore, a-t-il insisté, il ne fait nul doute que «l'Algérie est, particulièrement, un acteur clé dans toute solution car le gouvernement algérien est non seulement au cœur de la lutte contre la menace posée par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) mais il a, sans doute, le plus de capacités et d'expérience militaire» dans la région. Pour cet ex-stratège des affaires politiques à l'US Air Force, «avec la participation de l'Algérie, une nouvelle stratégie de coopération régionale en matière de sécurité aura une meilleure chance de succès».

**TRANSPORTS****Tassili Airlines inaugure une nouvelle ligne Alger-Béchar-Alger**

La compagnie aérienne Tassili Airlines (TAL) a inauguré, dimanche en soirée, à l'aéroport «Dghène Boudghène Lotfi» de Béchar sa nouvelle liaison reliant cette ville du sud à Alger deux fois par semaine. Le vol de cette liaison Alger-Béchar-Alger, est prévu chaque mercredi à 20h30 en plus de celui du dimanche, a indiqué à l'APS le directeur commercial de cette compagnie.

Une autre desserte reliant Béchar à Oran est à l'étude, ce qui permettra de renforcer le transport aérien de voyageurs et du fret, a précisé M. Kamel Mezghiche. L'installation de Tassili Airlines dans cette région du sud donnera un nouvel élan au transport aérien et constituera un moyen de promotion et développement des activités touristiques dans cette wilaya, a-t-il ajouté.

Un point de vente de la billetterie de cette compagnie sera ouvert au niveau de l'aéroport de Béchar, en attendant la création d'une agence commerciale au centre-ville du chef lieu de wilaya, a fait savoir le même responsable de TAL.

**BISKRA****Un véhicule «fou» tue 3 ouvriers et en blesse grièvement 3 autres**

Trois ouvriers chargé de l'entretien de la voirie, relevant d'une maison cantonnière, ont été mortellement heurtés par un véhicule «fou» qui en a grièvement blessé trois autres, lundi sur la route nationale (RN) n° 3, non loin de Loutaya, à Biskra, apprend-on auprès de la Protection civile.

Les ouvriers effectuaient des tâches d'entretien de la chaussée lorsqu'un véhicule léger dont le conducteur a perdu le contrôle a foncé sur eux, selon la même source. Les trois victimes décédées ont rendu l'âme sur place tandis que les blessés ont été évacués en urgence sur l'établissement public hospitalier Bachir-Bennacer de Biskra, a-t-on ajouté à la protection civile. Une enquête a été diligentée par la Gendarmerie pour déterminer les circonstances exactes de ce nouveau drame de la route.

APS

**BEJAIA : Père tortionnaire**

Arslan B.

Il avait déjà séquestré sa fille, aujourd'hui âgée de 21 ans, à plusieurs reprises, dont une fois durant... 03 jours et... dans les toilettes ! Et le voici qui récidive, tout récemment, le mercredi 23 octobre 2013, en imposant de nouveau à sa fille, répondant aux initiales D.K., déjà traumatisée par cette pra-

tique, un «séjour» forcé aux cabinets. Ne pouvant plus supporter cet acharnement et refusant d'être complice par le silence, la mère s'est empressée, cette fois-ci, de déposer plainte auprès de la police. Demeurant à Taqlet Ihaddaden (Bejaia chef-lieu), le père «séquestrateur», un certain D.L., 47 ans, a été placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal de Bejaia le 24 octobre 2013. Comme quoi, à force d'aimer séquestrer...

**JUSTICE****Un ancien membre d'El Qaïda comparait devant la justice le 24 décembre prochain**

Le procès d'un terroriste présumé appartenant au réseau terroriste d'Al Qaïda dirigé par feu Oussama Ben Laden, et membre du «Groupe islamique armé» (GIA) en Algérie, aura lieu le 24 décembre prochain devant le tribunal criminel d'Alger, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

Même s'il activait en Algérie depuis les années 1990 où il a mené plusieurs attentats terroristes sanglants, cet individu avait maintenu le contact avec le réseau Al-Qaïda, jusqu'à son arrestation par les forces de l'Armée nationale populaire (ANP) en 2005 dans la wilaya d'Aïn Defla, selon la même source.

Durant cette opération, l'ANP avait réussi à éliminer 11 terroristes sévissant dans la région. Le prévenu est accusé d'«avoir dirigé un groupe terroriste actif au centre et à l'ouest du pays» et d'«être impliqué dans plusieurs attentats terroristes, massacres, enlèvements et torture», selon le calendrier des affaires criminelles affiché à la Cour d'Alger. Il est également poursuivi pour son implication dans plusieurs attentats et massacres lorsqu'il était «émir» de la Katiba «El-Ahoual» activant sur l'axe Aïn Defla-Médéa-Chlef. Le plus grave des attentats qu'il avait eu à diriger fut l'attaque terroriste ayant ciblé une caserne militaire à Cherchell.

**40 dossiers exploités à l'Office central de répression de la corruption**

Une quarantaine de dossiers, relevant de différents secteurs économiques, sont en cours d'exploitation à l'Office central de répression de la corruption (Orcr), a indiqué lundi à Alger le directeur général de cette structure, Abdelmalek Sayeh.

«Au niveau de l'office, nous avons des dossiers mis en instance parce qu'ils ne réunissent pas tous les éléments d'appréciation, d'autres ont été déférés devant la justice, et une quarantaine sont en cours d'exploitation», a déclaré M. Sayeh à l'APS en marge d'un séminaire sur la modernisation du droit et des pratiques judiciaires et d'investigations en matière de lutte contre la corruption en Algérie et en France.

Par ailleurs, le directeur général de l'Orcr a jugé nécessaire de créer d'autres mécanismes au niveau national de lutte contre la corruption afin de «mieux maîtriser et cerner ce phénomène» et de renforcer la coopération internationale et bilatérale pour y faire face.

«Les mécanismes de lutte contre la corruption en Algérie existent mais nous cherchons à créer d'autres mécanismes pour mieux maîtriser ce phénomène», a-t-il dit, ajoutant «nous avons élaboré un plan de charge avec beaucoup de pays dont la France, pour échanger les expériences en la matière et comparer les mécanismes algériens avec ceux des pays étrangers».

M. Sayeh a plaidé pour une «bonne» cohésion entre les différents partenaires, nationaux et étrangers, dans la lutte contre la corruption, pour combler les insuffisances qui existent. Inauguré officiellement le 3 mars 2013 par le ministre des Finances, Karim Djoudi, l'Orcr a pour missions, notamment, les recherches et investigations dans le domaine de la lutte contre la corruption et les infractions connexes, la traduction des prévenus par devant les juridictions compétentes et le développement de la collaboration et l'entraide avec les organismes de lutte contre ce phénomène.

## BORDJ EL KIFFAN

**20 ans de prison pour le policier**

A.Ferrag

**Un policier tue un jeune de 19 ans, un drame ! Le procès s'est déroulé le mois d'octobre 2013 au tribunal d'Alger.**

Tout un mystère englobe cette affaire, et une question qui revient sans cesse :

« Est-ce la première ou la deuxième balle qui a tué le jeune Ali ? »

Un procès qui a drainé une grande foule...Nabil, dans le box des accusés, jette des regards craintifs et furtifs en direction de sa famille présente et abattue, mais surtout anxieuse quant au sort qui attend Le jeune policier...Quel sera le poids de sa condamnation ?

Les faits de cette troublante affaire remontent à octobre 2010, à Bordj El Kifan.

Mohamed ...un homme affolé va trouver les services de sécurité et lance d'une voix entre coupée de sanglots : « Mon fils, Ali, vient de décéder, il a reçu une balle venue sur ne sait d'où ! ». Un drame pour une famille unie heureuse...A cause de personnes qui, sous prétexte qu'elles exercent dans le corps sécuritaire, maintiennent l'arme tel un jouet sans penser aux conséquences qui pourraient en résulter...

Des conséquences le plus souvent dramatiques. Trois suspects sont aussi-tôt arrêtés, trois amis, dont l'un est un jeune policier. Seule intrigue au moment des faits : deux coups de feu ont été tirés, et la question demeure posée : laquelle des balles a arraché à la vie l'innocent Ali ? Le jour du procès, l'accusé, abattu, laisse paraître un profond remords. C'est à peine s'il ose affronter les membres de la cour. Détournant sans cesse la tête, honteux d'être la cause, l'unique cause d'un drame familial...Les membres de la cour ne se gênent d'ailleurs pas en revenant sans cesse sur l'absence totale du sens des responsabilités professionnelles du mis en cause, qui a usé de son arme alors qu'il n'était pas en service.

« Où étiez-vous le 14 octobre 2010, Etiez-vous de permanence ?

« Non, monsieur le président...j'avais terminé mon travail tôt dans la matinée.

« Où vous êtes-vous rendu alors ?

« Je suis rentré chez moi, j'ai pris une douche, je me suis changé et je suis res-



sorti. L'accusé répond spontanément aux questions, le yeux rivés au sol. Nabil, policier de son état, dans le box des accusés, a du mal à affronter le regard accusateur des gens nombreux assistant à son procès.

« Puisque vous étiez de garde la nuit précédant le drame, comment se fait-il que vous avez décidé de sortir avec vos amis, n'étiez-vous donc point fatigué ?

« Si j'étais fatigué, monsieur le président, mais je ne voulais pas refuser l'invitation de mes copains. Ils auraient très mal pris la chose.

« Aviez-vous besoin de sortir vous amuser en portant sur vous votre arme de service ?

« M. le président, je l'ai gardée afin de ne préserver d'une quelconque agression comme il y en a tant par les temps qui courent.

« Dans ce cas, accusé, pourquoi l'avez-vous donnée à votre ami afin qu'il se dévise ? N'aviez-vous pas peur ?

« Je ne l'ai pas remise à mon copain, c'est lui qui l'a prise à mon insu alors qu'elle était soigneusement dissimulée à l'arrière du véhicule.

« Vous avez tout de même tiré, non ? Que s'est-il passé ensuite ?

« Mon ami a saisi mon arme et je l'ai sommée de la remettre sur la banquette arrière de l'auto.

« Tétu, il a continué à la manipuler. Exécédé, je lui ai enlevé l'arme en lui expliquant le danger de son jeu débile. Puis, pour être tranquille, j'ai retiré les balles que j'ai enfouies dans la boîte à gants.

« Continuez, je vous prie. »

« Soudain, un autre coup de feu retentit dans la nuit...Il restait une balle dans mon

arme que mon ami s'amusaient encore à manipuler.

« Comment se fait-il qu'un détail aussi important vous échappe ? Pensez-vous que nous soyons à ce point naïfs pour croire que vous ayez réellement omis d'enlever la dernière balle de votre arme de service ? Vous n'êtes pas un citoyen honnête...Vous étiez censé représenter l'ordre et non voler des vies innocentes.

L'accusé panique, des larmes coulent sur ses joues, et le voilà qui jette de nouveau un coup d'œil furtif en direction des membres de sa famille. Le président de la cour ne mâche pas ses mots en s'adressant à lui.

« Vous êtes des assassins ! Ce jeune, qui avait tout juste 19 ans, a été victime de personnes irresponsables qui, pour s'amuser manipulent une arme dangereuse et tirent des coups de feu sans se soucier des conséquences qui pourraient en découler. Que ressentez-vous à l'idée d'avoir tué un innocent ?

« Je regrette, monsieur le président je regrette amèrement d'avoir gardé sur moi mon arme que je n'étais pas de service.

Le représentant du ministère public met en évidence la gravité des faits et requiert la perpétuité à l'encontre de l'accusé.

L'avocat de la défense sollicite la clémence de la cour. Il demande des circonstances atténuantes envers son client.

La cour se retire afin de délibérer et rend son verdict : Nabil le policier, est condamné à 20 ans de réclusion criminelle.

## DGSN Saisie de près de 40 kg de cannabis le week-end dernier

Près de 40 kilogrammes de cannabis ont été saisis et plusieurs réseaux de drogue démantelés durant le week-end dernier par les forces de la police judiciaire, a indiqué dimanche un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN).

Suite à l'exploitation de renseignements recueillis sur le terrain, faisant état d'un trafic de drogue, les forces de police judiciaire de la DGSN, des sûretés des wilayas d'Alger, Tizi-Ouzou, Annaba, Béchar et Ouargla ont réussi durant ce week-end à mettre fin aux activités de plusieurs réseaux de drogue et la saisie de 39,501 de cannabis destinées à la commercia-



lisation, selon la même source. A Alger, les forces de police ont mis la main sur quatre (04) dealers âgés entre 27 et 33 ans et récupéré six (06) kg de cannabis. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les forces de police ont inter-

pellé deux individus, âgés de 22 et 44 ans, et récupéré 430 grammes de stupéfiants.

A Annaba, ils ont réussi à mettre la main sur trois individus âgés entre 24 et 38 ans et à récupérer 16 kg de cannabis ainsi qu'une somme de 184.100 DA de revenus de vente de ces stupéfiants, selon la même source.

A Béchar, deux individus âgés de 28 et 34 ans, ont été interpellés avec 4.071 kg de cannabis en leur possession. A Adrar, un individu âgé de 36 ans a été interpellé avec 12,71 kg de cannabis en sa possession, ajoute le communiqué de la DGSN, précisant que les mis en cause seront présentés devant la justice.

APS

**TIZI-OUZOU  
2 malfaiteurs arrêtés grâce au numéro vert (15-48)**



Rachid Rachedi

Les forces de police de la Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, ont procédé dernièrement à l'arrestation de deux auteurs présumés d'un vol à l'arraché avec violence sur la personne d'une jeune fille, grâce à un appel téléphonique, parvenu d'un citoyen sur le numéro vert de la Sûreté nationale (15-48). Les deux suspects, âgés respectivement de 33 et 37 ans, tous deux demeurant à Alger, ont été arrêtés à bord de leur véhicule dont la fouille a donné lieu à la découverte de neuf (9) armes blanches (couteaux). Présentés au parquet de céans, pour vol à l'arraché et détention d'armes blanches de sixième catégorie sans motif légal, les mis en cause ont été mis en détention préventive.

## Un faussaire subsaharien sous les verrous

Un faussaire subsaharien, en situation de séjour illégal et porteur d'une fausse carte consulaire, a été arrêté dernièrement par les éléments de la brigade de recherche et d'investigation (BRI) de la Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, pour tentative d'escroquerie et possession de produits de fabrication de faux billets.

Agissant sur la base d'information ayant trait à la présence d'un ressortissant africain au centre-ville de Tizi-Ouzou, qui a proposé à un citoyen, un change alléchant de monnaie nationale (dinar) contre des coupures en forme de billets de banque, supposées être de la devise, après traitement par un produit qu'il fournit également, les forces de police ont mis sur pied une opération de police qui a permis l'arrestation de l'escroc présumé et la récupération d'un coffret contenant des coupures ainsi qu'un liquide spécial.

## TISSEMSILT Un accident de la circulation fait 3 blessés

Ould Sidi Amar

Un accident de la circulation routière dû au dérapage d'un véhicule automobile de marque « Clio » est survenu au niveau du chemin communal n° 6 reliant Sidi Abed à Tissemsilt, dimanche soir, causant trois blessés, le véhicule s'est renversé en effectuant plusieurs tonneaux. Les blessés ont été évacués aux services des urgences médicales de Tissemsilt, et le véhicule a été sérieusement endommagé. Les services de sécurité ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet accident.

## LIVRE(PROJET DE LOI)

# Le Parlement tourne une page

**Le projet de loi relatif aux activités et au marché du livre, approuvé en Conseil des ministres et attendu à l'APN pendant sa session en cours, vise à mettre en place un cadre législatif destiné à «encadrer toutes les activités de la chaîne du livre».**

Le projet de loi a pour objet, selon les termes de l'exposé des motifs, de «réajuster les mécanismes du marché» du livre, une action essentielle qui sera sous-tendue par une politique de «soutien et de promotion du livre et de développement de la lecture».

Avec la promotion et l'organisation de la distribution et de l'édition du livre comme principaux axes, le projet de texte législatif prévoit de «développer le réseau de librairies» sur tout le territoire national et d'imposer à tous les points de vente «un prix de vente unique qui soit fixé par l'éditeur ou par l'importateur.

Dans ce cadre, le texte stipule aussi que «les acquisitions de livres pour le compte d'une institution publique devront être effectuées auprès des librairies situées dans la wilaya d'implantation de l'entité publique autre de la commande».

Dans son quatrième chapitre, le texte prévoit aussi des dispositions spécifiques au livre numérique qui doit être «identique», par son contenu et sa présentation, au support papier.

L'organisation de l'édition et de l'importation du livre occupe une place importante dans ce texte qui soumet les éditeurs au dépôt annuel de leurs catalogues de publication auprès du ministère de la Culture.

Le texte prévoit aussi la création d'un label de qualité délivré aux éditeurs et aux libraires par le ministère de la Culture. Les importateurs de livres devront, selon les dispositions du projet de loi, déposer la liste des titres à importer auprès du ministère de la Culture.

Des titres pourront faire l'objet de contrôle de la part du Centre national



du livre (CNL). Crée en 2009, le CNL a pour principale mission de soutenir l'industrie du livre en Algérie et de mener des études nationales sur le livre et la lecture publique afin d'établir des statistiques sur la réalité de la lecture en Algérie.

#### Des mesures conservatoires et pénales strictes

Le projet de loi stipule par ailleurs que l'importation de livres religieux devra être soumise à l'autorisation du ministère des Affaires religieuses, tandis que l'édition du livre scolaire sera prise en charge par la ministère de l'Education.

L'introduction de livres destinés au public par les organismes étrangers, les représentations diplomatiques accréditées, les centres culturels étrangers et les organisations internationales sera, selon ce texte, soumise à l'accord du ministère de la Culture.

Les mêmes dispositions concernent le don de livres n'ayant pas été

édités en Algérie. Le ministère de la Culture à travers ses établissements sera chargé de «collecter et conserver le patrimoine écrit algérien», de constituer des collections de tous les livres se rapportant à l'Algérie, «conserver, restaurer et valoriser les manuscrits et livres rares» et de promouvoir la formation aux métiers du livre», indique le texte dans son article 6. Le projet de loi prévoit des dispositions pénales, exclusivement sous forme d'amendes. Les amendes vont de 500.000 DA à 1 million de DA en cas de transgression de l'article 9 du projet qui soumet l'édition, l'impression et la commercialisation du livre au respect «de la constitution et des lois, de la religion musulmane et des autres religions, de la souveraineté et de l'unité nationale et des exigences de la sécurité, de la défense nationale et de l'ordre public».

Des amendes allant de 20.000 DA à 400.000 DA sont aussi prévues pour toute infraction aux diverses dispositions du futur texte de loi.

## Les sirènes du chaâbi envoûtent leur public au Centre culturel algérien à Paris

Elles étaient six dames à avoir démontré samedi soir au Centre culturel algérien (CCA) à Paris que la chanson chaâbi, traditionnellement chantée par des hommes, et du reste avec brio, peut aussi être interprétée avec talent par des femmes, avec le génie y d'inclure aussi la grâce, la féminité et la séduction. Ainsi, Malya Saadi, fille du chanteur H'ssien, (chanteuse chaâbi world), Meriem Beldi (chanteuse de l'arabo andalou d'Alger), Syrine Benmoussa (chanteuse du malouf tunisien), Hind Abdellali (chanteuse de l'arabo-andalou de Mostaganem), Amina Karadja (chanteuse de l'arabo-andalou de Tlemcen) et Samia Diar (chanteuse de chanson algérienne), ont fait salle comble, devant un public visiblement séduit par la symbiose qui se dégageait du spectacle musical qu'offrait ces artistes qui ont fait le pari d'interpréter, non sans beaucoup de talent, les chansons des maîtres du chaâbi. Durant deux heures, chantant en solo, en duo, en trio ou en groupe, elles ont donné du bonheur aux spectateurs, en égrenant le précieux répertoire chaâbi, genre musical typiquement algérien, dérivé de la musique andalouse durant les années 1920, et parfait reflet de la diversité culturelle nationale. Plusieurs kacidades, (longs poèmes) tirées du terroir et interprétées par des maîtres incontestés de ce genre musical, ont été reprises dans le cadre de ce spectacle «Le chaâbi au féminin», une idée originale de Mourad Achour.

«Sbhan Allah Ya Litif», «Rayha Wine», «Tchaourou Aliya», «Aman», «Menhou Eli Blak», «Kifach Hilti», «In Kounta Achik», «Achiyatoun», «Leleah Win Cheftou Mahboub», «N'Sableh Ya Omri», «Qalwa wela tay», «Sellou Houmoumek», «Allo Allo», «Meriouma», «Nestehal El Kiya» sont autant de chansons chaâbi et tant d'autres aussi, interprétées en cette soirée par ces artistes sublimes.

Elles furent fortement ovationnées par un public réellement ému, se laissant transporter par leurs voix chaleureuses et enchanteresses, le temps d'un spectacle, dans l'ambiance nostalgique d'une Algérie loin des yeux mais pourtant, si près du cœur.

Elles ont toutes réussi le challenge de convaincre le spectateur le plus récalcitrant que le chant chaâbi qui veut dire populaire en arabe, construit sur de longs poèmes peut aussi être porté par une voix féminine pour exprimer les moments heureux, les peines et l'amertume, la solitude de l'exil, les chagrins du cœur, et préserver la pérennité de la tradition poétique orale dans toute sa splendeur.

«Le chaâbi au féminin» est un spectacle musical construit sur une idée originale de Mourad Achour dans le cadre des soirées «Les samedis du chaâbi», un rendez-vous musical mensuel à succès, créé depuis une année à Paris. Il réunit ainsi plusieurs voix féminines qui interprètent des œuvres jusque-là écrites par les hommes et pour les hommes et qui remettent en avant, «sans aucune déformation de l'éthique, cet héritage musical masculin, par des voix féminines», estime Mourad Achour, initiateur de l'événement, qui considère que l'idée «participe de l'histoire sans cesse renouvelée du chaâbi, entre modernité et tradition réinventée». «Le chaâbi au féminin», est également un spectacle qui a pour objectif de rendre hommage aux auteurs, compositeurs et interprètes de musique chaâbi, tels que El Hachemi Guerouabi, Amar Ezzahi, Amar El Achab, Abdelkader Chaou, Boudjemaâ El Anki, et bien d'autres, avec des voix féminines sous la direction musicale de Noureddine Aliane au banjo, Yahia Bouchala au mandole, Kahina Afzim au qanoun, Amine khettat au violon, Nabil Mansour au tar et Nasser Haoua à la derbouka.

## Pensée

24/10/2012 – 24/10/2013. Une année déjà depuis la disparition de notre très cher et regretté époux, père, grand-père, beau-père, parent et allié

Bahlouli Abdelkader à l'âge de 69 ans.

En ce dououreux souvenir, sa femme, ses enfants et petits-enfants ainsi que les familles Bahlouli d'Oran, Daghmiche (d'Aflou) et Ounissi d'Alger demandent à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire.

Allah nous appartenons, à Lui nous retournons.

Ton fils Amine qui ne t'oubliera jamais.

## ALGÉRIE - TUNISIE

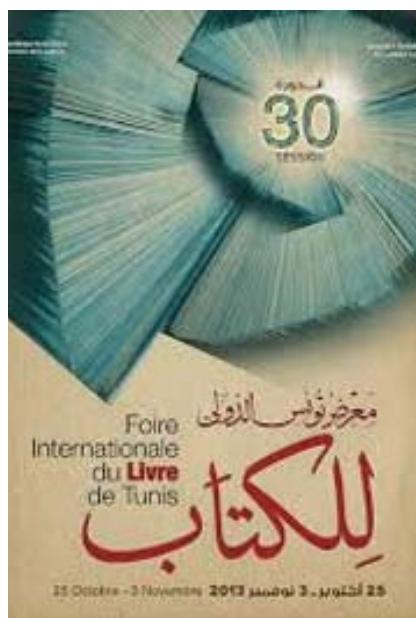
# Slim et Baki participent à un forum international de caricaturistes à Tunis

Les caricaturistes algériens Slim et Baki participent le 29 octobre à Tunis au forum «Al Kalimet», une rencontre de dessinateurs de presse du Maghreb, d'Afrique et d'Europe, organisée en partenariat avec l'Association Cartooning For Peace (Dessins pour la Paix), annoncent les organisateurs.

Programmée en marge de la 30<sup>e</sup> Foire internationale du livre de Tunis, cette rencontre vise à «mettre en valeur le travail des bédéistes et leur rôle dans la promotion de la liberté d'expression par le dessin de presse», souligne-t-on de même source.

Slim, de son vrai nom Menour Merabtène, est l'auteur de plusieurs BD dont le célèbre album «Zid Ya Bouzid».

Il collabore à de nombreux journaux et magazines algériens et internationaux. Connus sous le nom de Baki, Boukhalfa Abdelbaki est, lui, diplômé de l'Ecole régio-



nale des Beaux-arts de Constantine et l'Ecole supérieure des Beaux-arts d'Alger en 2007. Il signe dans plusieurs quotidiens algériens. Des caricaturistes et des bédéistes de Tunisie, du Maroc, de Libye et du Burkina Faso notamment, prennent part à ce forum aux côtés de leurs collègues venus d'Europe parmi lesquels le caricaturiste français Plantu, co-promoteur avec Kofi Annan, ancien SG de l'ONU, de Cartooning For Peace.

Fondée en 2006, Cartooning For Peace favorise les rencontres entre des caricaturistes professionnels de toutes nationalités et le large public.

Des rencontres-expositions animées par Dilem (Algérie) et Plantu et placées sous le thème de «La caricature, un dérapage contrôlé» avaient été organisées par Cartooning For Peace à Constantine, Oran et Alger en 2011.

# Qu'appelle-t-on complément alimentaire ?

Depuis quelques années, de nombreux produits contenant des nutriments, mais distincts des denrées alimentaires, se proposent de nous aider à rester en bonne santé. Contenant entre autres des minéraux, des vitamines et des plantes, ces compléments alimentaires sont régis par une réglementation concernant leur fabrication et leur commercialisation.

Face au flou juridique qui existait depuis des années à propos des compléments alimentaires, les autorités sanitaires et les industriels se sont entendus pour définir un cadre réglementaire à la fabrication et à la commercialisation de ces produits, afin d'assurer la protection et la sécurité du consommateur.

## La définition légale des compléments alimentaires

Depuis le 10 juin 2002, une directive européenne donne une définition précise des compléments alimentaires. Cette directive a été transposée en droit français en mars 2006. Les compléments alimentaires y sont définis comme « des denrées alimentaires dont le but est de compléter un régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Ces produits sont destinés à être pris par voie orale et sont conditionnés en doses, comme, par exemple, les comprimés, les gélules ou les ampoules.

À travers cette définition, les autorités placent ces produits dans le domaine des aliments et leur imposent les mêmes règles. Cette directive définit également les vitamines et les minéraux autorisés, mais laisse persister un certain flou vis-à-vis des autres types de substances proposées par ces produits aux consommateurs, comme les acides aminés, les hormones ou les plantes, par exemple.

## ANC, AJR... Qu'est-ce que c'est ?

Certains organismes officiels ont établi des recommandations sous forme d'apports nutritionnels conseillés (les ANC) pour chaque type de nutriment, pour une journée complète.

Ces ANC sont calculés sur la base des besoins nutritionnels moyens d'un groupe d'individus représentatifs de la population. Comme leur nom l'indique, ce sont plus des conseils que des règles à suivre impérativement. Si les ANC sont des repères qui, lorsqu'ils sont atteints, garantissent l'équilibre nutritionnel, le fait de ne pas les respecter à la lettre n'entraîne pas forcément une malnutrition ou des carences. Ce sont des valeurs « idéales » qui permettent de guider nos choix.

Les apports journaliers recom-



mandés (AJR) sont des valeurs, fixées internationalement, qui correspondent aux besoins moyens de la population. Ces valeurs de référence constituent un objectif plus facile à atteindre que les ANC. Ils donnent une idée de l'apport minimum recommandé en nutriments. Les AJR sont moins précis que les ANC car ils ne sont fonction ni de l'âge ni du sexe.

## Quelles substances peuvent-ils contenir ?

Les compléments alimentaires peuvent contenir des vitamines, des sels minéraux, des oligoéléments, des plantes ou extraits de plantes, des acides aminés, des protéines, des acides gras, des enzymes ou des hormones. D'un point de vue légal, seuls les minéraux, les vitamines et les plantes ont été clairement définis sur des listes d'ingrédients autorisés.

## Les vitamines et les minéraux dans les compléments alimentaires

L'Union européenne a autorisé l'usage de quinze minéraux, comprenant des sels minéraux et des oligoéléments, et de treize vitamines. Elle a défini leurs critères de pureté ainsi que les formes chi-

miques sous lesquelles ils peuvent être commercialisés. Elle a également précisé les dosages qui permettent de rester dans les limites de sécurité. Ces doses maximales autorisées ne dépassent jamais le triple des apports journaliers recommandés. De plus, les dosages proposés doivent être inférieurs à ceux utilisés dans les médicaments contenant ces mêmes substances et prescrits pour soigner une maladie, par exemple la vitamine B12 dans le cadre d'une anémie.

## Les plantes dans les compléments alimentaires

Les plantes autorisées dans la composition des compléments alimentaires sont définies selon divers critères. Elles doivent posséder des effets nutritionnels ou physiologiques qui ne les font pas entrer dans la catégorie des plantes ayant des propriétés thérapeutiques. Si c'est le cas, elles sont considérées comme un médicament et ne peuvent pas être employées comme ingrédient dans un complément alimentaire.

Les plantes autorisées peuvent :

Soit faire partie des 148 plantes dont la vente libre est autorisée ;

Soit être traditionnellement

utilisées dans l'alimentation d'au moins l'un des pays de l'Union européenne, comme le café, le thé ou les algues ;

Soit bénéficier d'une autorisation européenne en tant qu'ingrédient alimentaire nouveau, comme, par exemple, l'acérola ou le guarana.

Néanmoins, dans la pratique, de nombreux produits de phytothérapie sont administrativement classés dans la famille des compléments alimentaires alors qu'ils contiennent des plantes ayant des propriétés thérapeutiques (millepertuis, par exemple).

Les ingrédients non expressément autorisés dans les compléments alimentaires

Les compléments alimentaires contiennent souvent des substances qui ne sont ni des vitamines, ni des minéraux, ni des plantes. Ces ingrédients peuvent être :

D'autres nutriments, comme les acides aminés, les protéines ou les acides gras oméga-3 ;

Des enzymes, comme la papaïne ;

Des hormones, comme la Dhea ;

Des sucres particuliers, comme les fructo-oligosaccharides ;

Ou d'autres types de substances, tels que les flavonoïdes.

Lorsqu'un fabricant veut com-

mercialiser en France un ingrédient non encore autorisé dans ce pays, il doit le déclarer à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Dgccrf).

La Dgccrf a deux mois pour signifier son refus, mais celui-ci doit être motivé par un risque réel pour la santé publique, fondé sur des éléments scientifiques. Elle peut demander son avis à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Si aucun avis ne vient remettre en question l'innocuité du nouvel ingrédient, celui-ci est inscrit sur la liste des ingrédients autorisés douze mois après sa première commercialisation.

La réglementation adoptée en 2006 a surtout été conçue pour que des compléments alimentaires disponibles dans d'autres pays de l'Union européenne puissent être commercialisés en France. Elle ne garantit en rien l'efficacité ou l'absence de toxicité des compléments alimentaires. D'ailleurs, lors de la préparation de ces textes réglementaires, l'Anses s'est inquiétée de ne pas avoir les moyens suffisants pour assurer la sécurité du consommateur dans le respect du calendrier défini par ces textes. La vigilance reste de mise.

## Les compléments alimentaires sont-ils des médicaments ?

Les compléments alimentaires sont fondamentalement différents des médicaments. Ils ne sont pas soumis aux règles d'Authorisation de mise sur le marché (AMM) de ces derniers et ne peuvent donc pas prétendre prévenir, soulager, traiter ou guérir des maladies. Leur fabrication est contrôlée, mais pas leur efficacité ni leur toxicité.

### Quelles différences entre médicament et complément alimentaire ?

Les médicaments et les compléments alimentaires ne suivent pas les mêmes réglementations. Les compléments alimentaires, des substances le plus souvent sans brevet.

Pour obtenir son Autorisation de mise sur le marché (AMM), un médicament doit faire l'objet d'études longues et complexes, destinées à évaluer son efficacité et sa toxicité. Ces études sont coûteuses et ne peuvent être financées que lorsque l'usage du médicament est protégé par un brevet : cette protection permet une commercialisation exclusive pendant un temps suffisamment long pour récupérer le coût des études et faire des bénéfices.

Les compléments alimentaires contiennent souvent des substances trop anciennes pour être brevetées et aucun industriel n'est prêt à investir les sommes nécessaires pour leur obtenir le statut de médicament, sans garantie de récupérer son investissement.

#### Des dosages différents pour des substances communes

Certaines substances contenues dans les compléments alimentaires sont par ailleurs présentes dans des médicaments, c'est le cas des vitamines, des minéraux, des acides aminés ou des plantes. Ces médicaments contiennent des dosages plus élevés et sont les seuls à pouvoir prétendre à un effet thérapeutique. Néanmoins, un certain flou persiste et il arrive que des compléments alimentaires soient plus fortement dosés que les médicaments correspondants. Les compléments alimentaires ne sont jamais remboursables

A l'inverse de nombreux médicaments, les compléments alimentaires ne sont jamais remboursés par l'Assurance maladie. Ils le sont très rarement par les assurances complémentaires de santé (mutuelles).

### La qualité des compléments alimentaires est-elle contrôlée ?

La fabrication des compléments alimentaires est soumise à des contrôles identiques à ceux des produits alimentaires. Par exemple, les additifs employés doivent être autorisés pour l'alimentation humaine et les taux de pesticides doivent être maintenus en dessous des valeurs autorisées.

La présence de substances issues d'OGM (organismes génétiquement modifiés) et les risques d'allergie alimentaire doivent être signalée. Comme précisé précédemment, et à l'inverse des médicaments, l'efficacité et la toxicité des compléments alimentaires ne sont pas contrôlées par les autorités sanitaires qui vérifient celles des médicaments.

# Les compléments alimentaires EN TOUTE SÉCURITÉ

Comment ne pas mettre sa santé en danger lorsque l'on prend un complément alimentaire ? Si la question se pose de manière moins aiguë avec un complément multi vitaminique classique, elle devient fondamentale lorsque l'on prend des doses élevées d'une substance, fût-elle aussi commune que la vitamine C. Respecter des règles de base permet d'éviter les surdosages.

### Les règles de base pour prendre des compléments alimentaires

Lorsque l'on choisit de prendre un complément alimentaire, il est essentiel de garder à l'esprit quelques règles de base.

En choisissant et en utilisant votre complément, pensez avant tout à votre sécurité. Au moindre doute, cessez de le prendre et demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien. Ne substituez jamais un complément alimentaire au traitement que vous a prescrit votre médecin.

Ne succombez pas à la dernière mode concernant les compléments alimentaires. Obtenir des preuves d'efficacité nécessite du temps et du recul. Conservez votre esprit critique. Repérez les promesses malhonnêtes : par exemple, les substances qui soulagent mille et un maux ou guérissent de nombreuses maladies graves, celles qui proviennent de pays exotiques, celles qui n'auraient aucun effet indésirable, celles qui sont supposées très rares, celles qui sont très coûteuses.

Évitez de prendre plusieurs compléments alimentaires en même temps. Les risques de surdosage sont réels lorsque l'on prend plusieurs produits à la fois.

Continuez à faire attention à votre équilibre alimentaire. Diversifiez et variez vos aliments. Respectez les recommandations générales en matière d'alimentation.

### Compléments alimentaires et Internet : méfiance !

De nombreux sites Internet proposent des compléments alimentaires, dont certains sont interdits en France ou en Europe. Ces sites poursuivent souvent des objectifs purement mercantiles. Voici une liste de questions à vous poser pour y voir plus clair. Qui s'occupe de ce site ? Ne vous fiez pas aux sites qui n'offrent pas de rubrique du type «Qui sommes-nous ?».

Qui le soutient financièrement ? Certains sites, que l'on pourra croire désintéressés, proposent de l'information sur une substance particulière. Soyez vigilants, ils sont parfois financés par l'unique fournisseur de la substance vantée.

D'où vient l'information ? La source des affirmations présentées doit être précisée. Méfiez-vous des bénéfices miraculeux mais invérifiables.

Information objective ou opinions personnelles ? De nombreux sites assènent des avis personnels sous couvert d'articles prétendument objectifs.

Comment l'information est-elle vérifiée ? Les sites sérieux concernant la santé font valider leur information par un comité éditorial composé de médecins ou de praticiens respectés dans leur domaine.

Éviter les surdosages de nutriments dans les compléments alimentaires

Prendre trop de nutriments expose à des surdosages potentiellement dangereux.



### Des objectifs différents mais des ingrédients communs

Même lorsque deux compléments alimentaires ont des objectifs différents, ils peuvent avoir des ingrédients en commun. Ceci est particulièrement vrai pour les vitamines et les minéraux. Dans ces conditions, la prise simultanée de ces deux produits, même aux doses recommandées par leur fabricant respectif, peut provoquer un surdosage et des effets indésirables.

Pour prévenir ce type de problème, il faut éviter de prendre plusieurs compléments alimentaires en même temps. Si cela est néanmoins votre cas, notez toutes les substances contenues dans ces produits et additionnez leurs dosages. Pensez à tenir compte également des quantités apportées par votre alimentation. Ceci est particulièrement important pour les substances qui présentent une toxicité par accumulation.

### Des substances différentes mais des effets similaires

Des substances différentes peuvent avoir des effets similaires qui, en cas de prise simultanée, vont s'ajouter les uns aux autres. Par exemple, les acides gras oméga-3, la vitamine E et le ginkgo ont tous une ac-

tion anticoagulante. La prise simultanée de ces trois substances peut provoquer des saignements spontanés.

### Quatre idées fausses largement répandues sur les compléments alimentaires

Voici quatre idées fausses qui peuvent mettre votre santé en danger. «Si ça n'a pas d'effet, au moins ça ne peut pas faire de mal.» Une substance peut ne pas avoir d'effet sur le court terme mais se révéler toxique après plusieurs jours ou plusieurs semaines.

«Si c'est naturel, c'est bon pour la santé et sans danger.» Les forêts et les océans sont pleins de substances naturelles et... mortelles pour l'homme !

«S'il n'y a pas d'avertissement sur la boîte, c'est sans danger.» Malheureusement, un effet toxique peut se révéler après la commercialisation d'une substance.

«Les produits dangereux ont été retirés du marché par les autorités.» Il faut souvent des mois avant de constater la toxicité d'un nouveau produit et le retirer du marché.

# BARBARIE COLONIALE EN AFRIQUE

## Lyautey : le pillage, l'usurcation et la famine

«Juridiquement» parlant, le Maroc est désormais sous protectorat français à la suite du fameux traité signé – ou arraché – le 30 mars 1912 au sultan Moulay Hafid. On sait aussi ce que cet acte «juridique» coûtera aux insurgés marocains contre qui le général Moinier dirigea la plus horrible des tueries. Et puis, comme pour punir les fassias d'avoir osé défendre leur cité, les Français érigeront Rabat comme nouvelle capitale du Maroc.

Comme un malheur ne vient jamais seul, les deux années qui suivront l'établissement du protectorat seront marquées par une mauvaise récolte. L'agriculture est désorganisée, déstructurée. Les tribus razziées et pillées survivent difficilement. Réduire à la misère, presque dans leur ensemble, ces tribus n'ont plus les moyens de s'entraider comme le prescrivait la tradition. Les familles démunies affluent vers Casablanca où les épidémies ne tardent pas à se déclarer. «C'est par milliers qu'on enterra hâtivement les indigènes», signale-t-on dans une correspondance datée du 8 mai 1914.

Après la féroce répression et les massacres des populations, le pays est désormais livré au pillage organisé, c'est-à-dire institutionnalisé. Lyautey et des amis «croquent à pleines dents» dans les richesses du pays conquises. L'immobilier procurera de gros profits à une forte colonie de fonctionnaires qui entourent Lyautey. Les copains du conquérant du Maroc acquièrent pour une bouchée de pain des terrains dans les environs de Rabat. Ils sont ensuite revendus à des prix exorbitants. Le général Lyautey acheta lui aussi sur les deniers de l'Etat d'immenses terrains qu'il destina à la construction des édifices de la résidence en laissant toutefois la spéculation s'emparer d'une importante partie de ces terrains. Il mettra la main sur 25 000 hectares de la forêt de Mammora pour les livrer ensuite à l'un de ses amis moyennant un prix dérisoire. Situation qui provoquera le dénuement d'un nombre important de riverains habitués à tirer leur subsistance des produits forestiers depuis les temps reculés. Ce brigandage immobilier ne laisse pas indifférents certains journalistes. Le correspondant du journal L'Emancipation menace d'évoquer l'origine de certaines grosses fortunes marocaines, entre autres, celle du consul de France, Roger Larouce, et d'un certain Philippe, gros spéculateur en sucre et en immobilier. Lyautey, en protecteur vigilant du banditisme d'Etat, donnera la chasse à tous les journalistes peu discrets. Les expulsions vont pleuvoir. L'autorité consulaire mise en cause prend un arrêté d'expulsion le 3 décembre 1913 contre Gilbert Frédéric dit Paul Clément, correspondant de l'Emancipation. Le consul de France estime que ce journaliste «par sa conduite et ses intrigues est nuisible au bien général et aux bonnes relations du gouvernement français avec les autorités locales» et décide par voie de conséquence de l'internement administratif du correspondant jusqu'à son embarquement à destination de la France. La même sanction frappera d'autres journalistes, notamment Christian Houel et Léon Alexandre Touest. Ce dernier est victime d'une mesure d'expulsion le 31 mars 1914. Cette série d'expulsions provoque un mécontentement chez plusieurs commerçants français établis à Casablanca qui ferment leurs boutiques en signe de protestation. Le drapeau du cercle français est mis en berne. Le général Lyautey est radié de ce cercle à titre de président d'honneur pour indignité. Les journalistes français sont réduits au silence et au chômage. Leurs familles res-



tées au Maroc sont désormais sans ressources. Mais en dépit de son palmarès sanglant, le général Lyautey introduit sa candidature à l'Académie française «qui ne lui demandera d'autre bagage littéraire ou philosophique que les massacres, les viols, les pillages, les incendies par lui perpétrés pour le plus grand profit de la France et au nom de la civilisation» (PV d'Octon, *Terre à galons*). Scandalisé par les audacieuses supercheries, le docteur Paul Vigné d'Octon dépose lui aussi sa candidature à l'Académie française pour tester encore une fois la mauvaise foi d'un système qui corrompt les hommes et les institutions, feignant de défendre les valeurs humaines et civilisationnelles. C'est toujours en terme virulents que le député de Montpellier dénonce les méfaits du général Lyautey, comme d'ailleurs ses accusations, d'une gravité extrême, qui n'ont jamais fait l'objet de démentie : «(...) J'ai décidé de poser ma candidature au siège convoité par lui (Lyautey). A son bagage littéraire, uniquement composé de massacres et de pillage, j'oppose vingt-cinq volumes et romans de voyages et d'études coloniales et autant d'années de mon existence passées à défendre, par la plume et par la parole, les races vaincues contre les bandits et son acabit les requins, ses amis. J'oppose vingt-cinq ans de polémique contre les bandits de son espèce massacreurs d'indigènes inoffensifs et vingt-cinq volumes.

«Mon concurrent et moi sommes affligés d'une surdité partielle, ayant la même ori-

fin, c'est cette même chair à canon qu'on retrouvera au cœur du combat lors des deux Guerres mondiales de nationalité et d'origine européennes. Voilà donc un autre aspect du phénomène colonial qui révélait le désir de limiter les pertes des effectifs militaires français, notamment par l'incorporation dans les rangs de l'armée de conquête des sujets dont le pays venait de subir la domination de Marianne, républicaine ou monarchiste.

Toutefois, la situation fut telle que les auxiliaires des armées coloniales, rebus dans leur propre société, s'acharneront aussi contre leurs propres compatriotes, en participant activement au massacre. Vigné d'Octon réserve, sans complaisance, quelques lignes aux tirailleurs noirs entraînés dans le tourbillon de l'horreur et dont l'âme fut entièrement amputée du sentiment de pitié vis-à-vis de leurs semblables : «Ces soldats noirs tirailleurs, hier misérables esclaves, aujourd'hui bourreaux de leurs frères. Ils trahissent leur race ; ils se font les chiens de chasse du conquérant pour obtenir quelques os à la curée. A l'ombre des trois couleurs, ils brûlent, ils tuent, ils torturent, ils assouviennent leurs passions de cannibales ; ils se vautrent dans le sang, inventent des supplices pour les blessés, ils déchirent toutes vivantes les femmes et les petites filles avant de les souiller. Ils vendent, achètent et revendent des créatures humaines, les captifs que leur distribuent des officiers français» (PV d'Octon, *La gloire du sabre*, La Quinquette, 1984, p. 39).

Lors de la conquête marocaine, dure, sanglante et discrète, le caractère racial est mis en avant par ceux qui, habitués au marchandage macabre, font des économies en vies humaines au détriment d'autres vies humaines. Mais cette fois-ci par des compensations d'hommes différents par la couleur et la civilisation. Voilà encore une tare supplémentaire qui nous affranchit du mépris du colonisé : «Il est fâcheux que la colonne du général Moinier (le massacreur de Fès, NDA) soit composée de Blancs dans une proportion supérieure aux deux tiers. On paraît craindre pour ces Blancs, qui sont en grande majorité des soldats de l'armée coloniale, une campagne d'été au Maroc. On annonce que les pertes seront énormes, causées par la fièvre typhoïde et la dysenterie et que par conséquent, on ne devrait employer au Maroc que des Noirs» (*Terre à galons, archives départementales de l'Hérault*).

### Extermination par autochtones interposés

Maintenant que le colonisateur européen (anglais, belge, français) a planté son pavillon en Afrique et en Asie, il a toute la latitude d'exercer un racisme d'Etat à outrance en innovant une méthode aussi hideuse que toutes les autres pratiques qui le singularisent. Ainsi, nous assisterons à une poursuite de la colonisation à peu de frais, puisque des colonisés combattront d'autres colonisés ; des autochtones dominés réprimeront d'autres autochtones domestiqués. Sous le drapeau français, des Sénégalaïs réprimeront des Algériens et des Marocains, ces derniers réprimeront des Algériens en mai 1945. Les déportés algériens en Nouvelle Calédonie, eux-mêmes insurgés en 1871, réprimeront une révolte canaque.

Dans les années 20, des «chefs indigènes» conduiront leurs haraka jusqu'au Rif pour combattre l'Emir Abdelkrim El Khettabi. Hô Chi Minh regrettera de trouver en face de lui des troupes marocaines mobilisées ou engagées dans les rangs français. En

plus ne faut pas non plus oublier de parler des souffrances provoquées par la balle «dum-dum» interdite par les conventions entre armées européennes, mais tolérée – que dis-je ? – autorisée dans les guerres coloniales. La balle «dum-dum», rappelle-le, est fabriquée de telle sorte qu'elle entraîne de graves et larges déchirures sur le corps humain. «Seules l'agonie et la mort par le téton peuvent vous donner une idée de ce qu'endure le malheureux dont cette balle a troué la peau. Je l'ai vu à l'œuvre moi-même, au combat de l'Oued Beth, que la colonne Gouraud livra aux Zemmours, le 23 mai 1911, et je fus épouvanté des ravages qu'elle fit sur les cent vingt cadavres dont le champ de bataille fut jonché» (*Terre à galons*).

Nous noterons, au titre de cette étude-constat, que si l'agression coloniale a été permanente (période d'occupation), la résistance fut, elle aussi, permanente. Les peuples agressés sont vaincus, pas parce qu'ils sont inaptes à la guerre, mais parce qu'ils sont faibles au plan du matériel de guerre, en plus de l'affaiblissement physique – le gé



● ● ●

nocide se dresse comme un spectre – et économique – pillage systématique opéré par le vainqueur sur le vaincu.

«Aux récits officiels, les seuls dont la presse bourgeoisie ait consenti à informer l'opinion publique, j'oppose la vérité, recueillie de la bouche de témoins oculaires que la folie militaire n'aveuglait pas au point de leur faire transformer en batailles de véritables assassinats et en victoires des crimes dont une nation civilisée devrait rougir» (PV d'Octon, *La sueur du burnous*, 1911, p.13).

Au chapitre des résistances, l'exemple le plus éloquent nous est fourni par l'héroïque et long combat anticolonial de Hadj Abdekader Ben Mohieddine qui organisa en peu de temps une armée encadrée par des volontaires contre une autre dont les chefs sont des militaires de profession. C'est dire qu'en Algérie ou au Maroc, les luttes populaires sont âpres. Les peuples colonisés ou agressés ont droit à l'insurrection, si Yves Benot nous permet de lui emprunter cette belle formule qu'il développe avec brio dans son excellent ouvrage *Massacres coloniaux publiés en 1994 aux éditions La Découverte*. Ces résistances légitimes face à un acte d'agression provoquent évidemment des pertes humaines côté colonisateur. Celui-ci aura tendance à réagir aux échecs militaires par des vengeances sur les tribus désarmées qu'il décime sans pitité. Les enfermées du Dahra en Algérie sont des tristes et sinistres souvenirs des campagnes sanguinaires des Pélissier, des Saint-Arnaud, des Cavaignac et les Beauprétre.

Les expéditions au Maroc se solderont elle aussi par des pertes importantes – selon les chiffres déclarés officiellement – de soldats mobilisés dans la campagne française pour défendre des causes qui sont loin de les concerner directement. C'est là une autre chair à canon ... nationale. En l'espace de 21 mois couvrant les années 1911-1912, le bilan des pertes françaises au Maroc fut ressortir 1 234 morts et 7 412 blessés, 4 349 soldats furent évacués en 1911 parce que atteints de maladies et 2 076 en 1912. Les effectifs militaires comptaiient à cette époque 76 570 hommes dont 7 228 auxiliaires parmi lesquels 6 744 Séngalaïs. Les jeunes conscrits français voyageaient dans des conditions déplorables. Ils allaient se faire tuer pour les maîtres de la finance et du brigandage. Les rescapés se faisaient évacuer dans un état de santé pitoyable. N'oublions pas que Paul Vigné d'Octon est docteur de la colonisation. Il connaît mieux que quiconque les conditions d'existence des troupiers français. S'il ne cesse pas de dénoncer les massacres perpétrés dans le silence et l'impunité contre les peuples africains (Maghreb compris), il prend cause pour les jeunes conscrits qui sont entraînés dans les guerres coloniales et qui, lorsqu'ils ne sont pas tués par les insurgés, en sortent avilis et déchus aussi bien physiquement que moralement.

Le docteur Vigné d'Octon dénonce avec des accents d'indignation qu'on lui connaît désormais, le système qui «décivilise aussi bien le colonisateur que le colonisé», selon le mot d'Aimé Césaire, le poète martiniquais. A propos donc des troupiers que le colonialisme lancerait droit aux massacres de leurs semblables, Vigné d'Octon dégaine à nouveau une plume, toujours aussi digne, toujours aussi courageuse : «Si j'étais moi, le père de ces jeunes gens à demi assassinés, oui, si j'étais comme le vieux paysan du village voisin du mien, qui ne reverra plus son fils unique et qui n'a plus d'autre espérance que la misère de son foyer désormais vide, savez-vous ce que je ferais ? Oh ! je ne m'en prendrais ni à Lyautay, ni à Mangin, ni aux autres soudards galonnés et empanachés qui, en somme, ne font là-bas que leur métier de massacreurs professionnels ! Non ! Je ferai remonter la responsabilité du forfait commis sur mon fils aux scélérats de la finance, aux bandits de la politique coloniale, seuls promoteurs et seuls bénéficiaires du crime marocain. Et, ayant décroché de la muraille mon vieux flongot, je prendrai le train pour Paris et m'en irais abattre, comme un chacal ou une hyène, le forban Etienne, le plus criminel de tous» (PV d'Octon, *Bataille syndicaliste*, juillet 1912).



### L'expansionnisme colonial

Dès qu'ils foulent le sol algérien en 1930, les Français vont poursuivre la conquête des contrées africaines qu'ils n'acheveront d'ailleurs qu'en début du XX<sup>e</sup> siècle. Les expéditions contre le Maroc et la Mauritanie sont simultanées. Ce dernier pays n'échappe pas aux convoitises des colonialistes. Cette région aura droit elle aussi à son lot de massacres et de pillages conduits férolement par le colonel Gouraud, promu ensuite général, puisque les colonies sont devenues des « terres à galons ». Ces expéditions de triste mémoire se déroulent durant les années 1908 et 1909. Le pays est mis à feu et à sang où plus de 1 500 soldats français périssent dans le désert mauritanien et où une implacable et héroïque résistance est soutenue par Ma-el-Aïnne, connu pour « son inlassable courage et son indomptable énergie ».

Ma-el-Aïnne, traqué par l'armée d'invasion, pérît en octobre 1910 à l'âge de 80 ans. C'est son fils, Ahmed El Heïba, qui lui succédera. Ses ennemis l'évoquent avec beaucoup de crainte. «Ce préfendant s'appelle Heïba, il est le fils du vieux Ma-el-Aïnne qui nous a déjà donné son fil à retrouer. Il dispose de forts contingents possédant au moins cinquante mille fusils. Ses troupes très aguerries sont agressives et ardentes au combat. Actuellement, Heïba menace Marrakech» (général Moinier, cité dans *Terre à galons*).

La Tunisie, quant à elle, connaît le martyrologue depuis 1881. Le protectorat français, en l'espace de 30 ans seulement, a plongé le pays dans une misère effroyable. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Tunisiens sont devenus des bagnards dans leur propre pays. Le docteur Paul Vigné d'Octon séjourne assez longtemps dans le pays de Abdelaïz Ethâlibi. Il côtoie la misère des Tunisiens avec qui il partage des plats de criquets durant les périodes de disette. En 1907, il rédige un volumineux rapport de 392 pages qu'il consacre au drame tunisien et qu'il publie en 1911 sous le titre *De la sueur du burnous ou les crimes coloniaux sous la Troisième République*. C'est un édifiant réquisitoire qui comporte une succession de chapitres développés avec une clarté remarquable et dont chacun constitue une pièce contre l'un des plus ignobles systèmes qu'ait produite une Europe criminelle et vampirique : le colonialisme.

Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage dont la diffusion fut évidemment interdite dans les colonies. Les récits du docteur Vigné d'Octon sont très émouvants, d'une haute qualité littéraire. Ils sont en même temps révélateurs chez l'auteur d'un sentiment humanitaire exemplaire digne des grands apôtres de la paix et de la fraternité entre les peuples, c'est-à-dire de ces farouches adversaires de la violence et de la barbarie. Nous livrons toutefois un extrait de l'ouvrage d'un chapitre se rapportant aux prisons coloniales dans le Sud tunisien.

«À Ksour, j'ai vu douze personnes entassées dans une sorte de gloriette, véritable impasse n'ayant d'autres jours qu'une ouverture formidable grillagée et pas plus grande que les deux mains. Il n'y avait matériellement de place que pour cinq hommes au plus ; aussi, les malheureux étaient-ils obligés de se tenir jour et nuit debout, collés l'un à l'autre comme des sardines et s'infectant mutuellement de leurs déjections ...

Trois étaient là pour les arriérés de leurs impôts ; quatre pour insultes à des caïds, khâlfas ou cheikhs ; deux khâmmès à la suite de plaintes déposées par leurs patrons ; cinq pour vagabondages et vols... Il arrive, presque chaque année, que quelques-uns de ces damnés meurent après avoir subi les tortures effroyables de la soif et de la faim. Il en est de même à Tozeur et à Nefta où pendant les étés torrides du Sud, les prisonniers du caïd implacable, un des plus dangereux que j'ai rencontrés, crèvent comme des mouches sous l'œil bienveillant du contrôleur» (Paul Vigné d'Octon, *La sueur du burnous*, 1911, pp. 660-67, 68, 69).

Puis tard, en août 1942, à Zeralda, 25 Algériens connaîtront le même sort. Ils périront asphyxiés à l'intérieur d'une minuscule geôle où ils furent enfermés pendant toute la nuit par le maire vicbyste de l'époque. En août 1953, à Oujda, 14 «suspects» marocains meurent dans les mêmes conditions, enfermés à 45 dans une cellule d'à peine 10 mètres carrés dans un commissariat de police. Incontestablement, il n'y a aucune différence entre colonie et protectorat : les populations subissent le même sort. Elles sont soumises aux mêmes avanies, aux mêmes sévices, aux mêmes abus, à la même exploitation, au même mépris. Enfer et purgatoire, ce sont les mêmes spectres. Sauf que le protectorat se déguise pour mieux dévorer sa proie. C'est une doublure qui absorbe pernicieusement les structures du pays dominé. Tartuffe, vous connaissez ? Voilà un peu de quelle manière se comporta la France coloniale au Maroc et en Tunisie. Puisqu'en fin de carrière d'une politique de domination, Moncef, le bey de Tunis et le sultan marocain Mohamed Benyoucef sont déposés. Le premier est évidemment destitué. Quant au second, il est déporté à Madagascar.

La Tripolitaine, en 1914, subit les mêmes assauts sanglants de l'armée italienne qui dérisaient, elle aussi, conquérir une colonie. L'Europe se livra en quelque sorte au dépeçage de l'Afrique. Chaque conquérant se disputa un morceau d'une proie sur laquelle se ruèrent des faunes affamés pour la déchiqueter en lambeaux. La Libye souffrira, elle aussi, du martyrologue. Les Italiens se sont également rendus coupables de sauvages tueries à l'encontre d'un peuple valeureux défendu honorablement par de grands résistants de la trempe de Omar El Mokhtar et de Soulimen Baroni. Quand il s'agit de dénoncer les crimes coloniaux, c'est toujours la plume intarissable du docteur Vigné d'Octon que nous rencontrons. Elle met en accusation la présence italienne en Libye qui s'illustre par ses innombrables pendaisons quotidiennes dans les places et les souks du pays conquisé.

«Par leurs raffinements sadiques, ces crimes, comme ceux du Maroc, du Soudan, de l'Oudai, de Madagascar, dénoncés par moi dans mes livres et mes discours, ont épouvanter et les plus sceptiques et les plus indifférents. Ils nous ont montré deux grands peuples, la France et l'Italie, revenus à la barbarie primitive, à l'ancestrale sauvagerie des époques où l'homme et le fauve se disputaient leur place au soleil» (PV d'Octon, *Terre à galons*). La «civilisation» que l'Europe s'entête à exporter en Afrique coûtera de très vastes cimetières où sont engloutis d'héroïques résistants, mais aussi des tribus

entières, des femmes, des enfants, des vieillards. Tant pis, nous opposent tous ces paternalistes qui estiment qu'en fin de parcours des sinistres hécatombes, les rescapés, encore sous la terreur, sont tout de même bénéficiaires des «progrès» introduits par le colon. En réalité, c'était ce dernier qui en était le principal destinataire. Le système n'avait pas d'autre choix que d'intégrer quelques remorques emplies «d'indigènes» les plus chanceux. Car il faut souffrir de myopie pour ne pas relever les tares et les déchéances qui ont frappé le colonisé : maladie, chômage, analphabetisme... C'est à travers ce handicap de vision que les conquérants chantent à qui veut bien les écouter que le colonialisme n'a pas apporté que de mauvaises choses, puisqu'une minorité, une infime minorité, a pu profiter d'une instruction supérieure qui la distingue de l'immense majorité pléthorienne.

### Glas du colonialisme et poursuite des massacres

avec le temps tout ne s'en va pas. Que notre brave et sympathique Léo Ferré nous pardonne notre esprit de contradiction avec l'un de ses plus savoureux poèmes. Avec la Seconde Guerre mondiale, les colonisés sont la proie des vexations, des brimades. Le colonisateur souffre curieusement d'un véritable dédoublement de la personnalité. C'est avec l'appui des troupes provenant des colonies qu'il remporte la victoire sur le fascisme hitlérien qu'il dénonce comme étant le plus dangereux ennemi des libertés. Alors nous avons droit à une séduisante terminologie : monde libre, démocratie, liberté d'opinion, libertés syndicales et de la presse, égalité et émancipation des peuples. Ces beaux chants ne figurent que sur les partitions métropolitaines.

Dans les colonies, toutes ces libertés sont bafouées par ceux-là mêmes qui prétendent être les promoteurs des droits de l'Homme. La presse est sévèrement contrôlée, le syndicalisme est encore à sa préhistoire, les partis politiques sont réprimés et la démocratie, cette impérative du XX<sup>e</sup> siècle, subit les plus viles atteintes qui commencent par les masquerades et les trucages électoraux. Cette duplicité pratiquée à ciel ouvert désarme le plus confiant et le plus légaliste des hommes politiques de l'opposition en pays colonisé. Tant pis pour ceux qui croyaient en la France. Leur confiance et leur bonne foi seront trahies. Car la décennie 1940-1950 est marquée à la fois par une très nette accélération des mouvements de libération et par surtout des répressions violentes et impitoyables. Les massacres, les tueries massives sont, par voie de conséquence, toujours d'actualité.

La «décivilisation» persiste. La pensée et les luttes des Vigné d'Octon, des Albin Rotet ne sont qu'un vieux souvenir. Etouffées, elles n'auront pas provoqué cette force de mobiliser une opinion publique contre la politique coloniale, une politique d'asservissement du peuple conquis et d'isolement des voix des intellectuels français qui ont eu le courage de dénoncer les conquêtes et les guerres coloniales. (*Barbarie coloniale en Afrique*. Ed. Anep - Alger. 2003).

A.B.

(\*) Journaliste-auteur

**SAHARA OCCIDENTAL - MAROC**

## La ville occupée de Dakhla assiégée par les forces d'occupation marocaines

La ville sahraouie occupée de Dakhla connaît «un état de siège inhumain» imposé depuis mardi dernier par les autorités d'occupation marocaines, a indiqué dimanche l'Agence de presse sahraouie (APS).

L'état de siège a été imposé suite à «des manifestations pacifiques» de citoyens sahraouis «solidaires avec les deux villes occupées d'Al Ayoum et de Smara», précise la même source, ajoutant que ces manifestations coïncidaient avec la visite de l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies, Christopher Ross, dans les territoires occupés.

«Les forces de sécurité marocaines ont été dépêchées à Dakhla. Elles ont isolé la ville et imposé un état de siège en s'adonnant à une répression sans précédent contre la population sahraouie», relève la SPS.

Cette répression s'est traduite par une vaste opération d'arrestation parmi les jeunes Sahraouis de cette ville occupée. Par ailleurs, les forces de répression marocaines ont dispersé «un sit-in pacifique» de femmes sahraouies dans la ville de Dakhla.

## ONU - RD CONGO

### Ban Ki-moon condamne le meurtre d'un casque bleu en RDC

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a fermement condamné dimanche la mort d'un casque bleu tanzanien dans des affrontements entre forces gouvernementales et rebelles du mouvement M23 dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

«Le secrétaire général condamne dans les termes les plus vifs le meurtre d'un casque bleu tanzanien qui a subi des tirs provenant du mouvement M23 dans l'est de la RDC», a indiqué le porte-parole de M. Ban dans un communiqué.

Selon le communiqué, les attaques se sont produites alors que la Mission des Nations unies pour la stabilisation de la RDC (MONUSCO) soutenait l'action des Forces armées congolaises (FARDC) pour protéger les civils sur l'axe Kiwanja-Rutshuru, à 25 km au nord de Goma, la capitale de la province du Nord-Kivu. Dans le communiqué, le chef de l'ONU a présenté ses sincères condoléances et sa sympathie à la famille de la victime et au gouvernement tanzanien. Les Nations unies demeurent engagées à prendre «toutes les actions nécessaires» conformément aux résolutions du Conseil de sécurité pour protéger les civils dans l'est de la RDC, selon le communiqué. Depuis vendredi, les combats ont repris dans la province du Nord-Kivu entre le M23 et les FARDC. Le porte-parole des FARDC, le général Léon-Richard Kasongo, a affirmé avoir repoussé les hommes du M23 et ont pris le contrôle des localités de Kiwanja, Rutshuru, Rinigi. Selon M. Sylvestre Ntumba Mudingayi, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), la reprise des affrontements dans l'est du pays a provoqué le déplacement des milliers de personnes vers la ville de Goma et ses environs.

APS

## TUNISIE

### Des efforts pour le règlement de la crise politique par la formation d'un gouvernement indépendant

**Les assises du dialogue national se poursuivent en Tunisie entre le parti Ennahda, au pouvoir, et les forces de l'opposition dans l'espoir de parvenir à un consensus pour la formation d'un gouvernement indépendant en vue de trouver une issue à la crise politique exacerbée par la montée terroriste et le recul de l'économie du pays.**

Selon les représentants des partis politiques, les travaux de ces rencontres sont axés notamment sur les critères requis auxquels doit répondre le nouveau chef du gouvernement.

Le débat porte également sur la mise en place d'une commission chargée de désigner les membres du prochain gouvernement après l'engagement par l'actuel exécutif de démissionner.

Les assises du dialogue en Tunisie s'inscrivent dans le cadre de la mise en application de la feuille de route visant à faire sortir le pays de la crise politique, signé en juillet dernier par le parti au pouvoir et l'opposition.

La feuille de route porte sur le choix sur fond de compromis d'une personnalité nationale indépendante qui se chargera de former un gouvernement de compétences en remplacement à l'actuel gouvernement qui s'engage de démissionner dans un délai de trois semaines à compter de la première réunion du dialogue national.

Dans ce sillage, le président de l'Assemblée nationale constituante (ANC), Mustapha Ben Jaafar a indiqué que l'Assemblée mettra en place plusieurs mécanismes pour hâter l'adoption de la Constitution «qui répond aux aspirations de tous les Tunisiens».

Le dialogue national en Tunisie avait été reporté à deux reprises en octobre cou-



rant en raison du désaccord autour de la démission de l'actuel gouvernement avant que le protagoniste soient convenus à rouvrir ce processus après l'engagement du chef du gouvernement de transition de démissionner dans un délai de trois semaines conformément à la feuille de route élaborée par le Quartet qui parraine le dialogue.

#### Montée de groupes djihadistes

La scène politique en Tunisie est caractérisée depuis des mois par un bras de fer entre l'opposition et le parti de la mouvance islamiste au pouvoir. L'opposition accuse le parti au pouvoir d'être mou «face à la montée de groupes djihadistes qui mènent des attaques contre les services de sécurité».

Les forces de l'opposition ont adressé également de vives critiques au gouvernement l'accusant «de mauvaise gestion» des affaires du pays aux plans sécuritaire et sociéconomique.

Face à la montée terroriste contre les services de sécurité, les autorités tunisiennes ont décidé de mener des opérations militaires dans les différentes régions du pays, au lendemain d'une réunion du Conseil supérieur de la sûreté qui a pris une série de décisions pour lutter contre le terrorisme.

Pour sa part, un syndicat des forces de sécurité tunisiennes a menacé de protes-

ter si le gouvernement ne prenait pas des mesures pour protéger les services de sécurité contre les attaques terroristes accusant le parti Ennahda d'avoir «échoué» dans la lutte antiterroriste.

#### Crise politique : impact négatif sur la situation économique

La crise politique en Tunisie a eu des répercussions négatives sur la situation économique du. Le FMI ayant exprimé son «inquiétude» vis-à-vis de la détérioration de la situation sécuritaire et politique dans le pays qui a «entravé» la mise en œuvre des plans d'aides financières accordées par cette institution financière mondiale à la Tunisie, estimées à 1,7 milliard de dollars.

«La crise politique actuelle et les derniers développements sécuritaires sont des facteurs entravant les activités économiques, a souligné la mission du FMI en Tunisie.

La mission du FMI envisage à ce propos la révision une nouvelle fois du taux de croissance prévisionnel en Tunisie, revu déjà à la baisse (de 4 à 3%) faisant remarquer que le grand défi pour la Tunisie consistait à la préservation de la stabilité des équilibres généraux de l'économie et le progrès dans la mise en œuvre du programme de réformes considéré primordial pour redonner confiance aux investisseurs.

## Ghannouchi appelle au parachèvement de la mission du gouvernement et des travaux de l'ANC dans un même délai



Le président du mouvement Ennahda, Rached Ghannouchi a préconisé, dimanche, le parachèvement de la mission du gouvernement des travaux de l'assemblée nationale constituante (ANC) dans un même délai, soit trois semaines après le démarrage officiel du dialogue national, au lieu de 4 semaines pour l'ANC conformément aux dispositions de la feuille de route.

Dans une interview accordée, dimanche soir, à la Télévision tunisienne, Ghannouchi a déclaré que le dialogue national a transmis des messages «positifs et forts», qui annonce que la Tunisie a dépassé la crise politique qui aboutira à des élections libres.

Il s'est, également, déclaré optimiste de voir, ce dialogue conduire par le Quartet et auquel participent toutes les sensibilités politiques, me-

ner la Tunisie à bon port et édifier une démocratie.

S'agissant de l'engagement du chef du gouvernement provisoire, Ali Larayedh démissionner conformément à la feuille de route, Ghannouchi a affirmé qu'il faut «placer l'in-

térêt du pays au dessus des intérêts d'Ennahda afin d'éviter les tiraillements politiques».

«Garantir le succès du dialogue national par la participation de tous les partis politiques, contribuera à résoudre

la crise politique et économique et aura des répercussions positives sur l'unité du pays dans sa lutte contre le terrorisme», a affirmé le chef du mouvement Ennahda.

«Certains courants islamistes s'efforcent d'imposer leurs idées et leur mode de vie par la force, chose que l'on peut nullement tolérer», a-t-il assuré.

Il s'agit, du reste, d'un phénomène qui frappe tous les pays a fait remarquer Rached Ghannouchi.

Le président du parti Ennahda a appelé les médias, les hommes politiques et les imams prédateurs à resserrer leurs rangs en vue de lutter contre le fanatisme.

Ghannouchi a enfin recommandé aux participants au dialogue national de veiller à ce que la Tunisie post-élections soit gouvernée par consensus.

**ISRAËL - PALESTINE****Israël autorise la libération de 26 détenus palestiniens**

**Les autorités d'occupation israéliennes ont donné leur feu vert dimanche à la libération de 26 Palestiniens détenus de longue date. «La libération de 26 prisonniers a été validée ce soir», ont rapporté des médias de source officielle.**



-Deux jours avant la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens le 30 juillet, Israël avait annoncé qu'il avait accepté la libération de 104 prisonniers palestiniens, en plusieurs fois, après le début des négociations, et en fonction des progrès de ces dernières. Une première vague de libération avait eu lieu le 13 août. Les autorités palestiniennes ont indiqué qu'elles ne connaissaient pas le nom des prisonniers libérés.

Les dirigeants palestiniens ont catégoriquement nié samedi avoir accepté la construction de nouveaux logements dans les

colonies juives en échange de la prochaine libération de prisonniers palestiniens, comme l'a assuré un haut responsable israélien.

«Créer un lien entre la libération d'un nouveau groupe de prisonniers et l'annonce de milliers de logements dans les colonies va à l'encontre de tous les engagements pris avant les négociations», a déclaré à l'AFP le négociateur Yasser Abed Rabbo, secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP).

M. Abed Rabbo a précisé que les Etats-Unis avaient «promis de

réduire les activités de colonisation israéliennes au plus bas niveau et ceci n'est pas appliquée».

Les négociateurs palestiniens affirment que la poursuite de la colonisation, qui avait déjà causé l'interruption des précédents pourparlers en septembre 2010, «détruit le processus de paix». Le secrétaire d'Etat américain John Kerry, qui a imposé un black out médiatique sur les pourparlers de paix auxquels il a ramené les deux parties, a affirmé le 21 octobre à Paris que ces négociations s'intensifiaient, faisant état de 13 rencontres, dont trois ces quatre derniers jours.

**COLOMBIE:****Libération d'un otage américain retenu par les FARC**

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a annoncé que la guérilla colombienne des FARC, qui négocie un accord de paix avec Bogota, avait libéré dimanche un ex-soldat américain qu'elle retenait depuis le 20 juin dernier.

«Un médecin du

CICR a examiné le soldat libéré - Kevin Scott Sutay - et confirmé qu'il était en bonne condition physique et qu'il pouvait voyager» afin de retrouver sa famille, a déclaré dans un communiqué Jordi Raich, chef de la délégation du CICR en Colombie.

L'ex-soldat améri-

cain avait été enlevé par les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) le 20 juin dernier dans la région de Guariare où il faisait, semble-t-il, du tourisme. La remise de l'Américain au CICR a eu lieu «dans une zone rurale de la municipalité de Tomachian dans

la province de Guariare, dans l'est de la Colombie», selon le communiqué. Des représentants des gouvernements de Colombie, Cuba et Norvège étaient également présents lors de la libération, a ajouté le communiqué du CICR, sans donner le nom de ces personnes.



# USA:

**La NSA dément qu'Obama ait été informé d'un éventuel espionnage d'Angela Merkel**

L'Agence de sécurité américaine (NSA), a indiqué dimanche que le président américain Barack Obama n'avait à aucun moment été informé d'un éventuel espionnage de la chancelière allemande Angela Merkel, démentant ainsi les informations d'un journal allemand.

Le patron de la NSA, le général Keith «Alexander» n'a pas discuté avec le président Obama en 2010 d'une supposée opération de renseignement impliquant

quant la chancelière Merkel et n'a jamais discuté d'une quelconque opération l'impliquant. Les informations de presse affirment le contraire ne sont pas vraies», affirme une porte-parole de la NSA.

Citant des sources des services secrets américains, le quotidien *Bild am Sonntag* a affirmé que le chef de l'Agence de sécurité américaine (NSA) avait informé Barack Obama d'une opération d'écoute des commu-

niques d'Angela Merkel dès 2010. «Obama n'a pas mis fin à cette opération et l'a au contraire laissé se poursuivre», a déclaré un haut responsable des services de la NSA cité par le journal. Plus tôt cette semaine, la Maison-Blanche avait expliqué qu'elle n'enregistrait pas les appels téléphoniques de Mme Merkel et ne le ferait pas à l'avenir, refusant de dire si l'Amérique l'avait espionnée par le passé.

**SYRIE****Des groupes rebelles syriens rejettent «Genève II» au détriment des efforts diplomatiques**

Plusieurs groupes rebelles syriens rejettent la conférence de paix dite «Genève-II» au moment où l'émissaire international Lakhdar Brahimi poursuit son périple en vue de trouver une solution politique au conflit syrien qui persiste depuis plus de deux ans et demi. Au moment où M. Brahimi est en train d'œuvrer pour la réussite de Genève II à travers ses efforts diplomatiques dans la région, une vingtaine de groupes armés ont indiqué dans un communiqué du chef de la brigade «Souqour al-Cham», Ahmad Eissa al-Sheikh, que la conférence de paix pour la Syrie «n'est pas et ne sera jamais le choix du peuple ou une percée de notre révolution».

«Pour nous, il s'agit d'un élément supplémentaire du complot visant à faire dérailler notre révolution et à la stopper», ont dit ces groupes, dont certains font partie de l'Armée syrienne libre (ASL) de l'opposition armée.

Dans le cadre de son périple, M. Brahimi est arrivé hier à Damas pour discuter de la préparation de Genève-II, visant un règlement politique du conflit armé, l'un des plus complexes et dévastateurs qui dure depuis plus de deux ans et demi. Il s'agit de la première visite de M. Brahimi à Damas depuis la fin décembre 2012.

L'émissaire international, arrivé samedi à Téhéran, a jugé la participation de l'Iran à la conférence internationale Genève-2 «naturelle et nécessaire».

Il s'était déjà rendu en Turquie, en Jordanie, en Irak, en Egypte, au Koweït, au sultanat d'Oman et au Qatar dans le cadre de sa tournée diplomatique qui doit aussi le mener une nouvelle fois en Syrie.

Vendredi, il s'est entretenu à Doha avec l'émir du Qatar, cheikh Tamim ben Hamad Al Thani, avant de déclarer aux journalistes que l'entretien avec l'émir du Qatar avait été «fructueux». Jeudi, il a rencontré en Turquie le chef de l'Armée syrienne libre, principale formation rebelle, et d'autres dirigeants des rebelles syriens.

La Coalition de l'opposition syrienne a repoussé la date fixée pour trancher sur sa participation ou non à la conférence de paix au 9 novembre prochain, alors que sur le terrain les violences continuent de faire rage.

Dans un communiqué publié par l'agence officielle syrienne Sana, le ministère des Affaires étrangères a indiqué que «seuls les Syriens peuvent choisir leur dirigeant et décider du présent et de l'avenir de la Syrie. Le peuple syrien ne permettra à aucune partie étrangère de se substituer à lui pour choisir son gouvernement et de déterminer ses pouvoirs et ses tâches».

**Quelque 2.000 groupes d'opposition armés bloquent le travail de l'ONU**

Un haut officiel de l'ONU a indiqué vendredi que les affrontements entre environ 2.000 groupes d'opposition armés en Syrie rendent plus difficile le travail des travailleurs humanitaires internationaux dans le pays déchiré par la guerre.

Cette déclaration a été faite suite au compte-rendu de la secrétaire générale adjointe des Nations unies pour les affaires humanitaires, Valerie Amos, sur la situation humanitaire en Syrie.

Elle a affirmé qu'en dépit des efforts engagés, la réponse aux besoins humanitaires croissants en Syrie demeurait «gravement insuffisante».

Aussi, elle a regretté que, malgré l'appel urgent du Conseil de sécurité à intensifier l'action humanitaire en Syrie, les combats violents se poursuivent à travers tout le pays, leur impact sur les civils augmentant chaque jour.

La responsable des opérations humanitaires des Nations unies a pressé le Conseil de sécurité de l'ONU de faire «une pression réelle et constante» sur les parties belligérantes en Syrie pour laisser passer l'aide humanitaire nécessaire à plus de 2,5 millions de civils syriens.

Elle a ajouté qu'«outre les plus de 110.000 morts dus à la guerre, des maladies graves comme la polio se répandent rapidement, et le cancer ou le diabète font de nombreuses victimes faute de médicaments».

**Poursuite des combats à travers le pays**

Plus de 100 personnes ont été tuées en moins d'une semaine dans des affrontements entre l'armée régulière syrienne et des rebelles pour le contrôle d'une très vaste armurerie près de Homs, dans le centre de la Syrie, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH).

Samedi, un poste-frontière avec l'Irak a été conquis par des combattants kurdes, après des combats avec des terroristes qui contrôlaient ce poste dans l'Est de la Syrie. Vendredi, au moins 20 personnes, dont trois enfants, ont été tuées dans l'explosion d'une voiture piégée près d'une mosquée de Souq Wadi Barada, dans la province de Damas.

Les combats liés au conflit en Syrie se sont déroulés dans la nuit de vendredi à samedi au Liban voisin, faisant trois morts. Les violences ont fait neuf morts et une soixantaine de blessés depuis hier dans la ville de Tripoli, dans le nord du Liban.

APS

## Programme du mardi 29 octobre 2013

**TF1**

06h30 Magazine jeunesse TFou

08h25 Météo

08h30 Magazine de télé-achat Télleshopping

09h00 Magazine jeunesse TFou

10h55 Météo

11h00 Série réaliste Petits secrets entre voisins

11h35 Série réaliste Mon histoire vraie

11h55 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre

12h00 Jeu Les douze coups de midi

12h50 Magazine sportif L'affiche du jour

13h00 Journal

13h45 Magazine de la gastronomie Petits plats en équilibre

13h50 Météo

13h55 Feuilleton sentimental Les feux de l'amour

14h55 Téléfilm dramatique Une famille dans la tempête

16h35 Téléréalité Quatre mariages pour une lune de miel

17h25 Jeu Bienvenue chez nous

18h20 Jeu Une famille en or

19h05 Jeu Le juste prix

19h55 Météo

20h00 Journal

20h35 Magazine scientifique Des inventions et des hommes

20h38 Météo

20h40 Série humoristique Nos chers voisins

20h45 Divertissement-humour C'est Canteloup

20h50 Série policière Mentalist<sup>77</sup> Inédit21h40 Série policière Mentalist<sup>77</sup>22h35 Série policière Mentalist<sup>77</sup>

23h30 Téléréalité Baby boom

**2**

08h00 Journal

08h10 Magazine de services Télématin (suite)

09h05 Magazine littéraire Dans quelle étagère

09h10 Feuilleton sentimental Des jours et des vies

09h30 Feuilleton sentimental Amour, gloire et beauté

09h55 Magazine de société C'est au programme

10h55 Météo outremer

11h00 Jeu Motus

11h30 Jeu Les Z'amours

12h00 Jeu Tout le monde veut prendre sa place

12h55 Météo 2

13h00 Journal

13h48 Météo 2

13h50 Magazine du consommateur Consomag

13h56 Magazine politique Expression directe

14h00 Magazine de société Toute une histoire

15h40 Comment ça va bien !

16h50 Dans la peau d'un chef

17h35 Multisports Côté Match

17h45 On n'demande qu'à en rire

18h25 Talk show Jusqu'ici tout va bien

19h15 Météo 2

19h20 Jeu N'oubliez pas les paroles

19h45 Série humoristique Y'a pas d'âge

19h55 Météo 2

20h00 Journal

20h40 Magazine de services Histoire d'un rêve

20h42 Paris en plus grand

20h43 Magazine musical Alcaline l'instant

20h44 Météo 2

20h45 Magazine de la santé Les pouvoirs extraordinaires du corps humain<sup>77</sup> Inédit

22h35 On n'est pas des parents formidables

(mais on peut essayer !)

**3**

07h56 Dessin animé Les Dalton

08h09 Dessin animé Les nouvelles aventures de Peter Pan

08h36 Dessin animé Les Tortues Ninja

09h03 Scooby-Doo, Mystères Associés

09h29 Scooby-Doo, Mystères Associés

09h55 Dessin animé Les Dalton

10h03 Court métrage d'animation Star Wars : l'Empire en vrac

10h28 Dessin animé Les lapins crétins : inva-

sion

10h36 Série d'animation Les as de la jungle

10h45 Magazine du consommateur Consomag

10h50 Magazine régional Midi en France

11h55 Météo

12h00 12/13 : Journal régional

12h25 12/13 : Journal national

12h55 Magazine de découvertes Météo à la carte

13h45 Loterie Keno

13h55 Série policière Un cas pour deux

14h55 Débat Questions au gouvernement

16h10 Jeu Des chiffres et des lettres

16h50 Jeu Harry

17h20 Magazine littéraire Un livre, un jour

17h30 Jeu Slam

18h10 Jeu Questions pour un champion

19h00 19/20 : Journal régional

19h18 19/20 : Edition locale

19h30 19/20 : Journal national

19h58 Météo

20h00 Magazine sportif Tout le sport

20h15 Feuilleton réaliste Plus belle la vie

20h45 Série historique Un village français<sup>77</sup> Inédit21h35 Série historique Un village français<sup>77</sup>

22h30 Histoire Un village français... ils y étaient

22h35 Météo

22h38 Magazine culturel Parlons passion

22h40 Grand Soir 3

23h40 Magazine du cinéma Les sorties de la semaine

23h45 Comédie dramatique Nous trois

**CANAL+**

07h55 Divertissement-humour Les Guignols de l'info

08h08 La météo

08h10 Divertissement Zapping

08h15 Série d'animation Les Simpson

08h40 Comédie dramatique Du vent dans mes mollets<sup>77</sup>

10h05 Court métrage La vache finlandaise

10h25 Thriller Argot<sup>77</sup>

12h20 Magazine d'actualité La nouvelle édition

12h45 Magazine d'actualité La nouvelle édition, 2e partie

14h00 Comédie Target<sup>77</sup>15h35 Série humoristique Weeds<sup>77</sup>16h00 Série humoristique Weeds<sup>77</sup>

16h25 Court métrage The Ringer

16h45 Téléfilm dramatique Eden

18h00 Divertissement Zapping

18h10 Divertissement Le Before du grand journal

18h45 Le JT

19h05 Talk show Le grand journal

20h00 Talk show Le grand journal, la suite

20h25 Divertissement Le petit journal

20h55 Comédie Télé Gaucho<sup>77</sup>

22h43 Autre Plateaux cinéma indépendant

22h45 Comédie dramatique Reality<sup>77</sup>**M**

07h45 Dessin animé La maison de Mickey

08h10 Dessin animé Les blagues de Toto

08h25 Dessin animé Le petit Nicolas

08h40 Série d'animation Martine

08h55 Météo

09h00 Magazine de télé-achat M6 boutique

10h00 Météo

10h05 Série musicale Glee

11h00 Série sentimentale 90210

11h45 Série dramatique Desperate Housewives<sup>77</sup>

12h40 Météo

12h45 Le 12:45

13h05 Scènes de ménages

13h40 Météo

13h45 Ma femme, ma fille, 2 bébés<sup>77</sup>

15h40 Série fantastique Super Hero Family

16h20 Jeu Les reines du shopping

17h35 Jeu Un dîner presque parfait

18h45 Magazine d'information 100 % mag

19h40 Météo

19h45 Le 19:45

20h05 Scènes de ménages

20h50 La France a un incroyable talent

22h50 La France a un incroyable talent, ça continue

TÉLÉ

Mardi 29 Octobre 2013

## Programme du mardi 29 octobre 2013

## La sélection

20h50

**Mentalist**

## Résumé

L'équipe est chargée d'enquêter sur le meurtre d'un géologue, dont le corps a été retrouvé deux mois après sa mort sur un chantier immobilier abandonné. Lisbon découvre rapidement une vidéo dans laquelle le défunt accuse le milliardaire Tommy Volker d'être responsable d'un massacre en Amazonie. La jeune femme tente de trouver ce qui lie ce meurtre à l'homme d'affaires, espérant pouvoir enfin mettre la main sur lui. Sur les lieux du crime, Jane trouve une petite voiture en plastique lui laissant supposer qu'un petit garçon a pu être témoin du meurtre. Il se lance alors à la recherche de l'enfant...

20h45

**Les pouvoirs extraordinaires du corps humain**

## Résumé

Adriana Karembeu et Michel Cymes explorent les pouvoirs extraordinaires du corps humain et éprouvent, démonstrations à l'appui, ses capacités dans diverses situations extrêmes. Après le Mont-Blanc et la Tanzanie, le duo prend la direction de l'île de La Réunion. Des canyons aux volcans, des lagons aux tunnels de lave, les deux explorateurs se confrontent aux peurs primaires les plus répandues : celle du vide, du noir ou encore du feu, à travers des expériences hors du commun, tout en observant comment leur corps réagit. Au programme, un saut en parachute, une plongée avec les baleines et de la spéléologie. Ils rencontrent également quatre personnalités qui ont repoussé les limites de leurs corps ou de leurs cerveaux à force d' entraînement.

**3**

20h45

**Un village français**

## Résumé

Arrêté par la Milice qui le remet aux Allemands, Daniel est torturé avant d'être mis au cachot avec Marcel. Pendant ce temps, Heinrich et Hortense prennent soin de Gustave et Tequiero, formant avec eux une étrange famille recomposée. Alors qu'Antoine et Marie répètent les rôles principaux de la pièce qu'ils doivent jouer le 11 novembre, Antoine découvre que sa partenaire entretient une liaison avec Raymond. Piqué au vif et contre l'avis de tous, Antoine décide de changer ses plans pour organiser un défilé de la troupe des maquisards dans Villeneuve, au nez et à la barbe de l'occupant...

**CANAL+**

21h00

**Télé Gaucho**

## Résumé

Dans les années 90, Jean-Lou, Yasmina, Victor, Clara et Adonis rêvent de faire de la télévision. Pour faire passer leur message, ils décident de fonder une chaîne associative, le matériel audiovisuel s'étant nettement démocratisé. C'est ainsi que naît Télé Gaucho, une chaîne à l'esprit provocateur et anarchiste. Ses fondateurs ont l'intention de suivre au plus près les mouvements sociaux qui agitent le pays. Avant de pouvoir mener à bien leurs projets, ils doivent trouver un moyen d'émettre. La mission s'annonce compliquée, mais les activistes de Télé Gaucho n'ont peur de rien et il leur faut plus que les rebuffades d'un magazine pour se détourner...



23h40

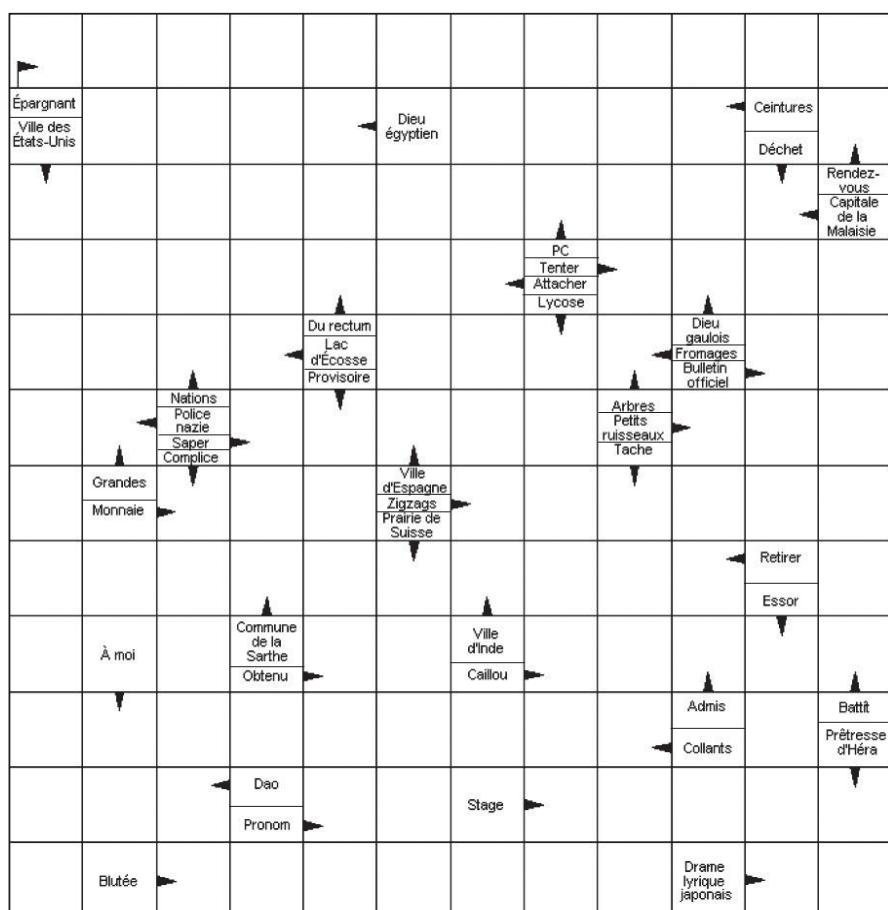
**La France a un incroyable talent**

## Résumé

Une semaine après son audition en demi-teinte, Lisa se voit offrir une seconde chance par le jury. Du haut de ses 18 ans, la jeune chanteuse saura-t-elle le convaincre que son interprétation de « Florence and the Machine » la remet dans la course ? Dominic Dagenais combine trampoline et guitare électrique pour un numéro de rock'n'roll inédit. Les neuf gamins de So Unikid, âgés de 9 à 13 ans, livrent une performance de hip-hop. Franky Zapata, 34 ans, ancien champion de jet ski, a mis au point un curieux engin, le Flyboard, qui combine ski nautique, vol au-dessus de l'eau et plongeon. Le Qatar accueillera une nouvelle édition de la coupe du monde de Flyboard au mois de novembre.



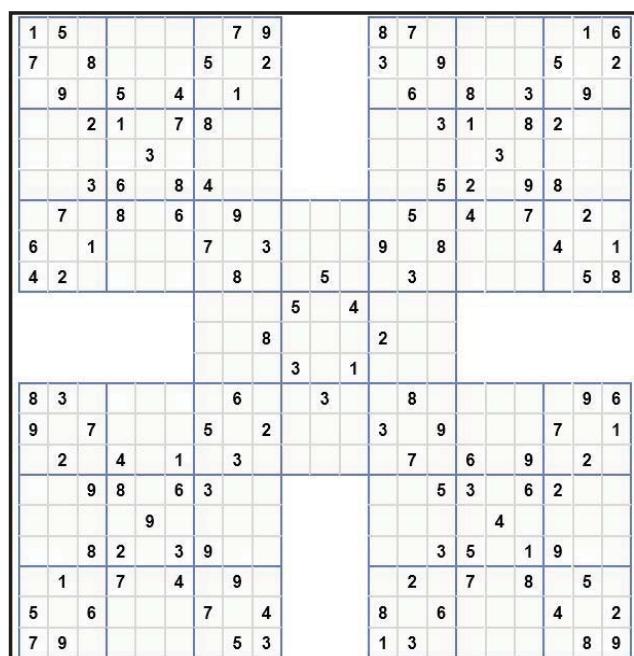
## Mots fléchés n°412



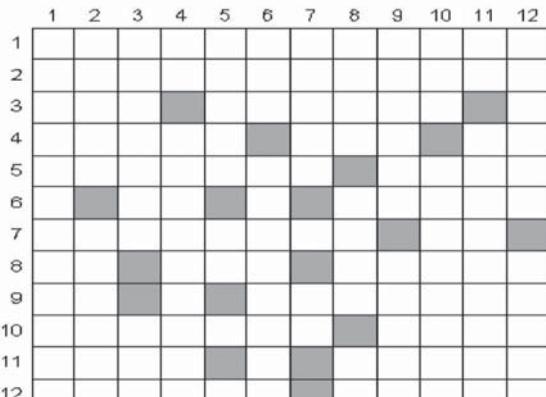
## Samouraï-sudoku n°412

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



## Mots croisés n°412



## Horizontal ement:

1. Infraliminaire
2. Imposées
3. Langue thaïe - Affluent de la Loire
4. Ch.-l. de canton de la Charente-Maritime - Homme politique chinois - Mammifère
5. Empêches de tomber - Mollusque bivalve marin
6. Préfixe - Extrémité septentrionale du Tchad
7. Partie de certains chapiteaux - Obtenu
8. Du verbe rire - Ville d'Allemagne - Planète
9. Carte à jouer - Ch.-l. d'arr. du nord sur l'Helpe
10. Hydrocarbure saturé - Argent (pl.)
11. Aigu - Code télégraphique
12. Évêque de Césarée - Écrivain américain

## Verticalement:

1. Appareil pour mesurer le rayonnement solaire
2. Torrent des Alpes du Sud - Auge de maçon
3. Recroqueviller - Dévêtus
4. Mesure chinoise - Hockey sur glace adapté à la pratique féminine
5. Qui est en feu (fém.) - Article espagnol
6. Mois - Race bovine
7. Éléments d'un test - Cale en forme de V
8. Étoile qui, augmentant brusquement d'éclat, semble constituer une étoile nouvelle - Pilier cornier - Magnésium
9. Commune de Suisse - Progrès
10. Colère - Ch.-l. de canton de l'Ain
11. Note - Eprouve de l'attraction pour quelqu'un (fém.)
12. Pièce supportant le poids d'un véhicule - Ville d'Allemagne

## CHAMPIONNAT D'AFRIQUE HANDBASKET

# Bon début des Algériens

**La sélection nationale algérienne en handibasket a bien démarré le tournoi de la 4<sup>e</sup> édition du Championnat d'Afrique (Angola, 26 oct-2 nov), en réalisant deux victoires en autant de matches, face au Maroc et à l'Angola (pays hôte) de la compétition, qualificative au Championnat du monde.**

Les protégés du duo d'entraîneur Toufik Meddour et Mohamed Tahar Kisrane ont battu, samedi le Maroc (63-44) et dimanche l'Angola (70-40), lors des matchs joués à la salle "Citadelle des Sports".

Après un premier quart de temps "difficile", la machine algérienne s'est mis en route, considérant que le match d'ouverture est "très souvent important" pour la suite de la compétition.

Pour une bonne entame de ce tournoi africaine, il fallait bien négocier le premier match contre le Maroc qui était très important, car il



nous boostera pour la suite. C'est ce que les joueurs ont fait sur le terrain devant une équipe marocaine très entreprenante et pas facile à manier", a déclaré l'entraîneur national, Toufik Meddour.

La victoire contre les Lions de l'Atlas a boosté les coéquipiers de Aït Ahmed Allal qui n'ont pas fait dans le détail, le lendemain, face au pays organisateur, l'Angola (70-40). La sélection algérienne a dominé le match dès le début de la partie, malgré un rebondissement des Angolais qui ne voulaient pas enregistrer

une seconde défaite après celle face au Nigeria 42-39 (1<sup>re</sup> journée). Néanmoins, les détenteurs du titre africain étaient largement supérieurs à l'adversaire et plus compétitifs. "Aujourd'hui, on a respecté l'Angola, malgré notre facile victoire. Il faut maintenant gérer match par match et économiser nos efforts, car il y a un second tour très décisif (élimination directe). Pour l'instant, les joueurs ont fait ce qu'il faut, j'espère qu'on va avoir les ressources pour poursuivre nos belles prestations et atteindre notre

objectif", a expliqué Mohamed Tahar Kisrane. Pour son 3<sup>e</sup> match, l'Algérie affrontait le Nigeria hier, avant de jouer l'Egypte (aujourd'hui) et terminer le premier tour devant l'Afrique du Sud (demain). Les six sélections bénéficient d'une journée de repos (jeudi 31 oct), avant l'entame le vendredi 1<sup>er</sup> novembre, de la seconde phase, prévue en élimination directe. Le 5<sup>e</sup> affrontera le 6<sup>e</sup> pour la 5<sup>e</sup> place et les quatre premiers joueront les demi-finales. La finale et la petite finale sont programmées pour la journée du 2 novembre.

**Résultats des matchs des deux premières journées:**

Algérie - Maroc (63-44)  
Angola - Nigeria (39-42)  
Egypte - Afrique du Sud (45-48)  
Algérie - Angola (70-40)  
Egypte - Maroc (59-50)  
Nigeria - Afrique du Sud (43-55).

## MONDIAUX-2013 DE JUDO (JUNIORS) Modestes résultats des Algériens

Les judokas algériens ont fourni une modeste prestation lors des championnats du monde juniors-2013 individuel (garçons et filles) clôturés samedi à Ljubljana (Slovénie), la meilleure performance ayant été réussie par Houd Zourdani (66 kg) qui s'est classé à la 5<sup>e</sup> place.

Le judo algérien était représenté à cette compétition mondiale par neuf athlètes dont 3 filles. Zourdani (19 ans), a réalisé un parcours honorable en dominant, tour à tour, le Russe Zaur Kalashov, l'Arménien Samir Ghazaryan, puis le Serbe Marco Vukovic.

Qualifié en demi-finale, le judoka algérien a trébuché face au Japonais Yuuki Hashiguchi qui a été sacré par la suite, champion du monde. Repêché pour la finale en vue de l'obtention de la médaille de bronze, l'Algérien s'est incliné à nouveau face au Français Jeremy Moreira. «C'est une belle performance pour ce judoka prometteur qui s'est déjà illustré en remportant le bronze lors des derniers championnats d'Afrique seniors. Nous comptons énormément sur Zourdani pour que le judo algérien retrouve le podium mondial dans un proche avenir», a déclaré dimanche à l'APS le président de la Fédération algérienne de judo (FAJ), Messaoud Mati. Quant à Mohamed Ghribi (-60 kg), il a battu lors du 1<sup>er</sup> tour le Néo-Zélandais Antoine Rahier, avant de s'incliner au Turc Kaba Ahmed Sahin. Même performance pour Oubaid Grine (-100 kg) qui a dominé l'Américain Smith III LA, avant de subir la loi du Japonais Ogawa Ruuko. Les trois autres Algériens engagés dans ces Mondiaux n'ont pas gagné le moindre combat: Imad Kacimli (-73 kg) a perdu face au Serbe Milan Nicolic, El Mehdi Hedjala (-90 kg) a été dominé par Laurin Boehler (Autriche), alors que Oussama Chermat a été battu par le Bosnien Seadet Kurtovic. Pour les filles, les performances n'ont pas été meilleures. Les trois judokates algériennes ont quitté la compétition dès les premiers tours, avec un léger mieux pour Djazia Haddad. Haddad (-52 kg), a battu Romina Aqueveque (Argentine) avant de s'incliner devant la Polonoise Karolina Pienkowska. Les deux judokates algériennes, Imène Agouai et Sonia Mizou Alalaoua, engagées dans la catégorie des moins de 63 kg ont perdu lors du 1<sup>er</sup> tour respectivement face à Karla Campos (Equateur) et la Néerlandaise Iris Iwema. Dans la compétition par équipes disputée dimanche la sélection algérienne masculine a été largement dominée par l'Ukraine (5-0). Au tableau général de la compétition, l'Algérie s'est classé à la 29<sup>e</sup> position sur 75 pays participants. Le Japon a dominé ces championnats du monde juniors en glanant 12 médailles (3 or, 4 argent, 5 bronze), suivi de la Russie (3 médailles d'or) et de l'Allemagne (1 or, 1 argent, 3 bronze).

**MONDIAUX DE KARATÉ (CADETS, JUNIORS, ESPOIRS)**

## 33 Algériens au rendez-vous de Guadalajara

La sélection algérienne de karate-do (kata, kumité) prendra part aux mondiaux de la discipline des catégories cadets, juniors et espoirs (filles-garçons) prévus du 6 au 10 novembre à Guadalajara (Espagne), a-t-on appris dimanche auprès de la fédération algérienne de karaté (FAK). Composée de 33 athlètes dont 14 filles, la sélection algérienne participera aux épreuves par équipes et individuelles, a ajouté la FAK. La direction technique nationale s'est focalisée sur la compétition chez les juniors en inscrivant 16 athlètes (9 filles). Le reste des athlètes seront enrôlés dans les autres catégories d'âge: 8 athlètes (4 filles) en espoirs et 8 autres en cadets. Les karatékas algériens se trouvent actuellement en stage de préparation à la Coupe du monde (Algér) afin de préparer la compétition dans les meilleures conditions. Rappelons que l'Algérie avait obtenu la 3<sup>e</sup> place du championnat méditerranéen cadets, juniors, espoirs à Chypre (septembre) en décrochant 13 médailles et la première place des championnats d'Afrique à Tunis (août) avec un total de 33 médailles.

## ATP - L'Argentin Del Potro Bâle remporte le tournoi

L'Argentin Juan Martin del Potro, tenant du titre, a gagné dimanche le tournoi ATP de Bâle en s'imposant face au Suisse Roger Federer qui convoitait devant son public une sixième victoire dans «son» épreuve. Del Potro, tête de série n°1 et 5<sup>e</sup> joueur mondial, s'est imposé en trois manches 7-6 (7/3), 2-6, 6-4, pour signer sa quatrième victoire de l'année après Rotterdam, Washington et Tokyo, pour porter son total à 17 titres. De son côté, Federer, retombé au 6<sup>e</sup> rang mondial, poursuit une année 2013 très décevante: il reste bloqué à une seule victoire sur le circuit cette année à Halle (Allemagne) et rate l'occasion de remporter le 7<sup>e</sup> titre de sa carrière, ce qui lui aurait permis de monter sur le podium historique de l'ère Open derrière Jimmy Connors (109) et Ivan Lendl (94).

**TOUR DU FASO**

## L'Ivoirien Issiaka Cissé gagne la 3<sup>e</sup> étape

L'Ivoirien Issiaka Cissé a gagné en 3 h 15 mn 21 sec la 3<sup>e</sup> étape du 27<sup>e</sup> Tour du Burkina Faso, dénommé «Tour du Faso», disputée dimanche entre Koubila et Tenkodogo sur une distance de 137,6 km. Le Burkinabé Abdoul Aziz Nikiéma a ravi le maillot de leader du classement général à son compatriote Issiaka Kabré. La 4<sup>e</sup> étape, entre Tenkodogo et Fada, longue de 128 km a été disputée hier.

## Championnat du monde de volleyball/éliminatoires de la zone 3 Nigeria et Niger se qualifient pour la phase finale

Le Niger et le Nigeria ont arraché leur qualification pour la phase finale continentale de volleyball prévue au Maroc, à l'issue des éliminatoires de la zone 3 disputées à Niamey, en prélude au Championnat du monde de volleyball en Pologne en 2014. Le Niger s'est qualifié en battant, dimanche, le Ghana par 3 sets à 2, tandis que le Nigeria, déjà qualifié, s'est imposé devant le Burkina Faso par 3 sets à 0. Les compétitions qui se sont déroulées du 25 au 27 à l'Académie des arts de Niamey ont vu la participation de quatre représentants de la zone 3: le Niger, le Burkina Faso, le Ghana et le Nigeria.

**Solution Samurai-sudoku N°411**

9	5	6	1	7	2	3	8	4
1	8	7	4	5	3	2	6	9
3	4	2	6	9	8	5	1	7
7	9	8	2	3	1	4	5	6
6	3	1	5	4	7	8	9	2
4	2	5	8	6	9	7	3	1
2	6	9	7	8	5	1	4	3
8	7	4	3	1	6	9	2	5
5	1	3	9	2	4	6	7	8

6	2	4	8	9	5	1	3	7
7	8	3	4	1	6	2	9	5
9	1	5	2	3	7	4	6	8
5	4	1	6	7	9	3	8	2
2	9	6	3	5	8	7	1	4
3	7	8	1	2	4	9	5	6
5	9	4	6	3	7	2	1	8
8	1	6	4	9	2	5	7	3
2	3	7	5	8	1	9	4	6

**Solution Mots Croisés N°411**

CINTEGABELLE  
OTARIE■OSIER  
MAGISTER■ERG  
PIECETTES■NO  
LP■ONEREUSES  
AU■TARISSE■T  
I■BEC■V■PRIE  
SPATH■IMITER  
AILS■VENCE■O  
NEE■TIR■I■CL  
CUZCO■ERODE■  
EXERCES■NASE

**Solution Mots Fléchés N°411**

FLEURDELISES  
OURSE■BALCON  
NEGOCIATION■  
CULNY■UT■P■R  
IRASCIBILITE  
ED■LOIS.ERE  
RIVIERE■B■AL  
ENEE■GSTAAD■  
MAR■BA■ENNUI  
ERBIL■ARC■IL  
NIECES■N■PRE  
T■SIDATIQUES

BOXE : MONDIAUX-2013

# Les pugilistes algériens se replace dans la hiérarchie mondiale

**La boxe algérienne s'est replacée dans la hiérarchie mondiale, à la faveur du titre de vice-champion du monde décroché par Mohamed Flissi aux Mondiaux-2013 disputés du 13 au 26 octobre à Almaty au Kazakhstan.**



La médaille d'argent de Flissi (49 kg) permet, en effet, à la boxe algérienne de mettre fin à 18 ans de disette en championnat du monde. La dernière médaille remportée à ce niveau de la compétition, remonte à 1995 lorsque Noureddine Medjhoud avait décroché l'argent.

Flissi a remporté, samedi dernier à Almaty la médaille d'argent de la catégorie des -49 kg, en s'inclinant en finale face au Kazakh Zhakypov Birzhan. « Ce titre de vice-champion du monde est tombé à point nommé car il récompense nos efforts consentis durant ces dernières années », a déclaré le directeur technique national, Mourad Meziane à l'APS.

Cette médaille à une saveur particulière dans la mesure où elle a été remportée après l'excellente performance de la boxe algérienne aux 17<sup>es</sup> jeux méditerranéens 2013 de Mersin en Turquie (18-30 juin). La discipline du « Noble art » algérien confirme une nouvelle fois qu'elle reste encore la discipline par excellence pourvoyeuse de distinctions. Aux JM-2013,

l'Algérie avait décroché cinq titres sur les 10 mis en jeu, et une médaille de bronze. Elle a terminé à la 1<sup>re</sup> place au tableau général par équipes, devant l'Italie (2 or, 1 argent et 4 bronze) et la Turquie (1 or, 4 bronze et 3 argent).

## Retour aux devants de la scène mondial

La boxe algérienne a réussi à planer à nouveau sur le continent africain et revient aujourd'hui en force sur le plan mondial. En effet, depuis 2009 un travail en profondeur est entrepris par la Direction technique nationale dirigée par Mourad Meziane, laquelle a réussi, avec l'apport de staffs techniques successifs, à redonner une nouvelle dimension à la boxe algérienne.

Les boxeurs ont d'abord imposé leur domination sur le plan continental (1<sup>re</sup> place au championnat d'Afrique 2011, deux coupes d'Afrique 2010 et 2012, 1<sup>re</sup> place aux Jeux africains de Maputo 2011), avant de s'il-

lustrer avec brio aux Jeux méditerranéens-2013 de Mersin en Turquie en (5 médailles d'or et une bronze). Au niveau international, la boxe algérienne s'est distinguée grâce à la récente médaille d'argent de Flissi aux Mondiaux d'Almaty et au titre mondial WSB-2011 d'Abdelhafid Benchaïbla. Il y a eu également le titre de champion du monde WSB par équipes remporté par Abdelkader Chadi, les deux 5<sup>e</sup> places aux JO-2012 de Londres et une 5<sup>e</sup> place aux Mondiaux des cadets à Astana 2011.

En boxe féminine, l'Algérie a remporté également un titre « historique » aux championnats d'Afrique féminin en 2010 grâce à Nezha Boumaaraf et a réalisé cinq cinquièmes place aux Mondiaux féminins 2013 (cadettes-juniors) d'Albena en Bulgarie. La médaille d'argent remportée par Flissi sauve, un tant soit peu, les performances du sport algérien en 2013, au vu de la terne prestation de l'athlétisme et du judo aux championnats du monde disputés respectivement en Russie et au Brésil.

## Publicité

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE  
DE LA WILAYA D'ADRAR**  
ROUTE DE REGGANE, RN N°06 - ADRAR  
TÉL : 049-96-46-69 FAX : 049-96-82-67  
NIF N° 097601010022454

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 65/2013

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'Adrar lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour la réalisation travaux d'aménagement extérieur + éclairage public, assainissement, AEP, abris du poste transformateur et voirie de 50 logements publics locatifs à TIMIAOUIN du programme quinquennal 2010-2014 tranche 2010, lot unique.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont priées de se présenter au siège de l'Office à l'adresse suivante : Direction générale de l'OPGI d'Adrar, pour retirer le cahier des charges contre paiement de deux mille dinars (2 000 00 DA), représentant les frais de reproductions.

Les soumissionnaires intéressés doivent satisfaire aux conditions et critères exigés dans le cahier des charges notamment en matière de qualification, expérience des moyens humains et matériels et capacités financières.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires précisées dans le cahier des charges seront présentées sous double enveloppe scellée et distincte.

Un enveloppe qui contiendra l'offre des capacités technique et financière, y compris les pièces réglementaires et une enveloppe qui contiendra l'offre financière.

L'ensemble du dossier de l'appel d'offres comprend deux parties :

### A : OFFRE TECHNIQUE

#### 1: le dossier technique :

- Instructions aux soumissionnaires paraphées
- Modèle de déclaration à soucrire dûment signé et rempli
- Modèle de déclaration de probité dûment signé et rempli
- Copie du registre de commerce
- Certificat de qualification et classification professionnelles de catégorie trois (III) et plus Activité principale ou secondaire du domaine bâtiment ou hydraulique ou travaux publics
- Extrait de rôle en cours de validité apuré, ou avec échéancier de paiement en cas de dette
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale
- Attestations de mise à jour CNAS, CASNOS en cours de validité
- Attestations de mise à jour CACOBATPH en cours de validité

- Statuts pour les sociétés
- Une attestation des comptes sociaux auprès du CNRC
- Casier judiciaire du signataire de la soumission
- Attestations d'activité pour les deux (02) dernières années
- Planning des différentes phases des travaux
- Liste des matériels accompagnée de cartes grises et assurances
- Liste des projets réalisés accompagnée de pièces justificatives durant les cinq dernières années
- Liste des moyens humains accompagnée par les CV et déclaration CNAS
- Le Cahier de prescription spéciale (CPS) parties A et B paraphé et signé.

### B : OFFRE FINANCIÈRE :

- Lettre de soumission dûment signée et remplie.
- Le bordereau des prix unitaires paraphé et signé
- Le devis quantitatif et estimatif paraphé et signé.

L'ensemble des deux plis doit être placé dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention suivante :

#### Soumission à ne pas ouvrir

Avis d'appel d'offres national ouvert N° 65/2013  
Réalisation travaux d'aménagement extérieur + éclairage public, assainissement, AEP abris du poste transformateur et voirie 50 logements publics locatifs à TIMIAOUIN du programme quinquennal 2010 - 2014 tranche 2010, LOT UNIQUE.

Adressé à monsieur le Directeur général de l'OPGI  
Adrar  
Route de Reggane RN N°06 - Adrar

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE  
DE LA WILAYA D'ADRAR**  
ROUTE DE REGGANE, RN N°06 - ADRAR  
TÉL : 049-96-46-69 FAX : 049-96-82-67  
NIF N° 097601010022454

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 66/2013

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'Adrar lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour la réalisation travaux d'aménagement extérieur + éclairage public, assainissement, AEP abris du poste transformateur et voirie 50 logements publics locatifs à Sali du programme quinquennal 2010 - 2014 tranche 2010, LOT UNIQUE.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont priées de se présenter au siège de l'Office à l'adresse suivante : Direction générale de l'OPGI d'Adrar, pour retirer le cahier des charges contre paiement de deux mille dinars (2000,00 DA), représentant les frais de reproductions.

Les soumissionnaires intéressés doivent satisfaire aux conditions et critères exigés dans le cahier des charges notamment en matière de qualification, expérience des moyens humains et matériels et capacités financières.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires précisées dans le cahier des charges seront présentées sous double enveloppe scellée et distincte.

Un enveloppe qui contiendra l'offre des capacités technique et financière, y compris les pièces réglementaires et une enveloppe qui contiendra l'offre financière.

L'ensemble du dossier de l'appel d'offres comprend deux parties :

### A : OFFRE TECHNIQUE

#### 1: le dossier technique :

- Instructions aux soumissionnaires paraphées
- Modèle de déclaration à soucrire dûment signé et rempli
- Modèle de déclaration de probité dûment signé et rempli
- Copie du registre de commerce
- Certificat de qualification et classification professionnelles de catégorie trois (III) et plus Activité principale ou secondaire du domaine bâtiment ou hydraulique ou travaux publics
- Extrait de rôle en cours de validité apuré, ou avec échéancier de paiement en cas de dette
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale
- Attestations de mise à jour CNAS, CASNOS en cours de validité
- Attestations de mise à jour CACOBATPH en cours de validité

- Statuts pour les sociétés
- Une attestation des comptes sociaux auprès du CNRC
- Casier judiciaire du signataire de la soumission
- Attestations d'activité pour les deux (02) dernières années
- Planning des différentes phases des travaux
- Liste des matériels accompagnée de cartes grises et assurances
- Liste des projets réalisés accompagnée de pièces justificatives durant les cinq dernières années
- Liste des moyens humains accompagnée par les CV et déclaration CNAS
- Le Cahier de prescription spéciale (CPS) parties A et B paraphé et signé.

### B : OFFRE FINANCIÈRE :

- Lettre de soumission dûment signée et remplie.
- Le bordereau des prix unitaires paraphé et signé
- Le devis quantitatif et estimatif paraphé et signé.

L'ensemble des deux plis doit être placé dans une enveloppe extérieure anonyme portant la mention suivante :

#### Soumission à ne pas ouvrir

Avis d'appel d'offres national ouvert N° 66/2013  
Réalisation travaux d'aménagement extérieur + éclairage Public, assainissement, AEP abris du poste transformateur et voirie 50 logements publics locatifs à Sali du programme quinquennal 2010 - 2014 tranche 2010, LOT UNIQUE.

Adressé à monsieur le Directeur général de l'OPGI  
Adrar  
Route de Reggane RN N°06 - Adrar

La date de dépôt des offres est fixée au 15<sup>e</sup> jour à compter de la date de la première parution dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP du présent avis à 12h00. La commission d'ouverture des plis siégera en séance publique, le dernier jour correspondant à la date limite du dépôt des offres à 14h00, les soumissionnaires sont invités à assister à la séance.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 105 jours.

## 5<sup>e</sup> FESTIVAL NATIONAL DE BOXE Les représentants de 32 wilayas attendus à Bouira

Plus de 380 boxeurs représentant trente-deux wilayas du pays participeront à la 5<sup>e</sup> édition du festival national des écoles de boxe prévue du 31 octobre au 4 novembre prochain à Bouira, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction de la jeunesse et des sports (DJS).

Le coup d'envoi de cette manifestation sportive sera donné jeudi prochain au niveau du complexe sportif Rabah-Bitat de Bouira, où seront accueillies les délégations participant à ce tournoi, a indiqué le directeur de la Jeunesse et des sports M. Djender Djamel lors d'une conférence de presse organisée à cette occasion. Au total 384 pugilistes, dont 64 éléments féminins, sont attendus à ce festival national des écoles de boxe, a fait savoir le même responsable, assurant que tous les moyens humains et matériels avaient été déployés pour réussir cet événement sportif qu'abrite pour la première fois la wilaya de Bouira. Issus notamment de Bouira, de Tizi Ouzou, de Béjaïa et d'Alger et d'autres wilayas du pays, ces boxeurs livreront des combats dans les catégories allant de 32 à 66 kg, a-t-on précisé de même source. Outre ce nombre d'athlètes qui animeront la compétition, il est signalé la présence d'une quarantaine d'autres personnes, dont 20 juges qui vont officier les combats programmés au titre de cette manifestation.

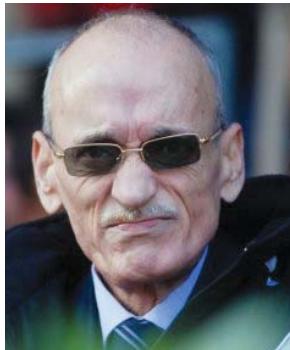
Organisée conjointement par la DJS de Bouira et la Fédération algérienne de boxe (FAB), cette compétition s'assigne pour objectif de « promouvoir la pratique de la boxe au niveau local », a indiqué M. Djender. Coïncidant avec la commémoration du 59<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale, le 5<sup>e</sup> festival des écoles de boxe vise aussi, selon ce responsable, à « instaurer un esprit de compétitivité et d'émulation entre jeunes athlètes, et à renforcer la cohésion nationale par le truchement de la pratique sportive ».

## SUPER COUPE D'ALGÉRIE DE FOOTBALL

**Kerbadj : «ESS-USMA se jouera au stade Chahid Hamlaoui»**

**La Super coupe d'Algérie qui mettra aux prises l'ES Sétif (champion en titre) et l'USM Alger (vainqueur de la Coupe), prévue le 11 janvier 2014, se jouera au stade Chahid Hamlaoui de Constantine, a annoncé hier le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj.**

«Cette rencontre se disputera officiellement au stade Hamlaoui, qui est une grande enceinte qui pourra offrir toutes les conditions nécessaires pour la réussite de cette belle affiche», a indiqué à l'APS le premier responsable de l'instance dirigeante de la compétition. Le bureau fédéral, réuni samedi dernier en session ordinaire à Alger,



avait approuvé le retour de la Super coupe d'Algérie cette saison. Evoquant l'heure de ce match, Mahfoud Kerbadj, a écarté l'idée de programmer ce rendez-vous en nocturne. «Nous serons en pleine période d'hiver, donc ça serait inopportun de jouer en soirée. Cette rencontre va se dérouler en diurne, probablement à partir de 16h00», a-t-il ajouté.

La Super coupe d'Algérie est une compétition placée sous l'égide de la FAF et créée en 1991. Elle oppose le détenteur du championnat d'Algérie et celui de la Coupe d'Algérie, mais elle n'a plus été organisée depuis 2007, date de la dernière finale ayant opposé le MC Alger à l'ES Sétif (victoire du Doyen 4-0) au stade du 5-juillet (Alger).

**ITALIE - INTER MILAN  
Taïder devrait retrouver sa place de titulaire contre l'Atalanta**

Le milieu de terrain algérien de l'Inter Milan, Saphir Taïder, est présent pour retrouver sa place de titulaire, aujourd'hui à Bergame contre l'Atalanta en match comptant pour la 10<sup>e</sup> journée du championnat d'Italie de football, a rapporté hier la presse locale.

Remplacant à domicile face à l'Hellas Vérone (4-2), Taïder devrait prendre le relais du Croate Mateo Kovacic, lequel avait quitté le terrain lors de la victoire de samedi pour des douleurs musculaires, selon le quotidien spécialisé *Tuttosport*. La chaîne de télévision Sky Sports abonde dans le même sens : «Handanovic sera de retour dans la cage (après un match de suspension), mais il y aura d'autres changements. Taïder reprendra sa place au milieu de terrain et le défenseur Samuel effectuera ses débuts cette saison». L'international algérien de 21 ans avait fait son entrée en jeu à la 78<sup>e</sup> minute du match face à l'Hellas Vérone. C'était la première fois qu'il se retrouvait sur le banc de touche des «Nerazzurri» depuis cinq journées de championnat. L'autre Algérien de l'équipe, l'attaquant Ishak Belfodil, sera absent pour cause de suspension (2 matches) après son expulsion samedi.

**DJELFA****Inauguration de 2 stades de proximité dotés de pelouses synthétiques**

Deux (2) stades de proximité, ayant bénéficié de travaux d'aménagement et de pelouses synthétiques, ont été inaugurés, récemment, à Djelfa, dans le cadre de la promotion des activités juvéniles et de la dynamisation du rôle du sport au sein des cités, a-t-on appris hier auprès de l'APC.

Le réaménagement du stade «Che Guevara» a coûté, à lui seul, près de 50 millions de DA, avec la réhabilitation interne et externe de cette structure sportive, outre sa dotation d'une une salle de sports et d'une pelouse synthétique, a expliqué la même source selon laquelle source, une autre enveloppe de près de 86 millions de DA a été affectée à la réhabilitation du stade de proximité de la cité des «100-

Logements», dont la réception est prévue incessamment toujours dans le cadre du programme de prise en charge des stades de proximité et de leur aménagement au profit des jeunes et des sportifs. Le projet d'aménagement du stade de la cité «Ain Chih» sera, également, réceptionné, dans le court terme, a ajouté la source, se félicitant de «l'enthousiasme» des jeunes à l'ouverture des stades des cités «Che Guevara» et «Guenani» qui accusaient, par le passé, un déficit en commodités sportives et culturelles. Les localités de Had Shari et Dar Chioukh ont également bénéficié, chacune, d'un projet de réalisation d'un stade communal doté d'une pelouse synthétique, a-t-on ajouté de même source.

**ILLIZI****Projet d'une maison des ligues sportives**

Le secteur de la jeunesse et des sports renforcera ses structures par la réalisation prochaine d'une maison de ligues sportives dans la wilaya d'Ilizzi, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Faisant partie d'une série d'installations sportives retenues en faveur de cette wilaya de l'extrême sud-est du pays, cette maison, dont le terrain d'assiette a été délimité, devra donner une impulsion à l'activité sportive dans cette région, a indiqué le wali d'Ilizzi lors du coup d'envoi dimanche de la nouvelle saison sportive 2013-2014.

Le chef de l'exécutif de la wilaya, M. Ali Madoui, a fait état, à cette occasion, de l'inscription, au titre du budget de 2014, d'autres projets sportifs, dont un camélodrome, un nouveau siège de la ligue de football de wilaya, pour lequel a été d'ores et déjà dégagée une parcelle de terrain, et l'inscription d'un projet de pose d'une pelouse synthétique aux stades communaux de Bordj Omar Driss et Debdeb. La cérémonie du coup d'envoi de la saison sportive a été mise à profit pour passer en revue, en présence des membres du mouvement sportif, une série de questions liées au secteur, et organiser, à la salle omnisports «El-Wiam», une exposition sur les différentes activités assumées par l'office des établissements de jeunes (ODEJ) et le mouvement sportif de la wilaya.

**COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (CAF)  
«L'USMA renonce à sa participation»**

L'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football) a décidé de faire l'impossible sur la prochaine édition de la Coupe de la Confédération africaine (CAF), a affirmé hier le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj.

«L'USMA a renoncé à sa participation à la prochaine édition de la Coupe de la CAF. Les dirigeants ont pris en considération la récente proposition faite par la fédération algérienne (FAF), a indiqué à l'APS le premier responsable de l'instance dirigeante de la compétition. Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, avait proposé aux clubs locaux engagés dans les deux compétitions continentales de faire «une pause» cette saison pour des considérations «techniques, sportives et financières», une proposition n'ayant pas fait le consensus parmi les formations concernées. Les «Rouge et Noir» allaient disputer la Coupe arabe des clubs, mais après l'annulation de cette épreuve, dont ils sont champions en titre, ils ont songé, dans un premier temps, à prendre part à la Coupe de la CAF, vu qu'ils sont détenteurs de la précédente édition de la coupe d'Algérie. L'entraîneur de l'USMA, le Français, Rolland Courbis, s'était dit «peu emballé» par l'idée de participer à la prochaine édition de la Coupe de la CAF.

**LIQUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE  
L'ESS s'engage officiellement à participer à la prochaine édition**

L'ES Sétif, championne d'Algérie, a déposé officiellement son engagement pour prendre part à la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique, rejetant la proposition faite par la Fédération algérienne de football (FAF) aux clubs engagés aux deux compétitions continentales, a appris l'APS hier auprès de Mahfoud Kerbadj, président de la Ligue de football professionnel (LFP).

«L'ESS s'est engagée officiellement à participer à la Ligue des champions, malgré la proposition faite par la FAF. Concernant le CS Constantine et l'USM Harrach, nous n'avons rien reçu pour le moment», a affirmé le premier responsable de l'instance dirigeante de la compétition. Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, s'était réuni mardi dernier avec les présidents des clubs en question au centre technique de Sidi Moussa et leur a conseillé de geler leur participation sur la scène africaine, du moins pour cette saison. Il a argumenté sa position par le programme chargé des épreuves nationales et l'absence de moyens humains et financiers à même de permettre aux clubs algériens de représenter dignement le football national sur les terrains africains. Un délai expirant à la mi-novembre prochain a été accordé aux responsables des clubs concernés pour trancher.

**Aït Djoudi «remobilise» ses troupes**

d'un bon résultat. Après notre défaite à l'extérieur contre le MCA samedi dernier, j'ai discuté avec les joueurs, je pense qu'ils sont très motivés pour glaner les trois points contre le RCA, a précisé Azeddine Aït Djoudi. Au lendemain de leur défaite en championnat sur leur terrain, les Canaris ont repris le chemin des entraînements hier après-midi au stade du 1<sup>er</sup>-Novembre sous la houlette d'Azzedine Aït Djoudi. D'ailleurs, ce dernier a réuni ses poulains pendant plus de 20 minutes afin de leur parler de l'avenir avant qu'ils ne rentrent sur le terrain pour bien préparer la prochaine journée de championnat qui se présente sous de

bons auspices. Il s'agira surtout d'effacer la dernière défaite enregistrée contre le Mouloudia. Les joueurs doivent réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Par ailleurs, la JSK a connu quelques remous suite à deux faux pas (un nul et une défaite), ce qui a porté un rude coup au moral du groupe qui sera, samedi prochain, appelé à se racheter à l'occasion du match face au RCA comptant pour la 1<sup>re</sup> journée du championnat de Ligue 1. L'entraîneur des FUS Aït Djoudi, qui s'exprimait pour nous, tenait à rassurer les supporters qui se sont déplacés en masse samedi dernier au stade Omar Hammadi

pour soutenir leur onze préféré, mais ils sont repartis bredouille chez eux. Aït Djoudi a tenu à rassurer les supporters, la JSK va vite être remise sur les rails, et son retour vient à point nommé pour permettre au groupe de retrouver son dynamisme et revenir en championnat plus rapidement. Ensuite, le coach des Vert et Jaune est revenu sur les mauvais résultats enregistrés par son équipe durant ses deux dernières rencontres face à l'ESS et le MCA. Mais avec le retour de tout le monde, notre jeu sera stabilisé et les résultats suivront. Vous allez voir le vrai départ de mon équipe. Je suis sûr que l'on fera mal à l'avenir», a-t-il sou-

JSK

Ferrah Menad

Le premier responsable du staff technique de la JS Kabylie, Aït Djoudi, nous a révélé que son équipe est capable de revenir dans la course en championnat national de Ligue 1 malgré les deux derniers résultats. «Je suis certain qu'avec cette jeune équipe, on peut faire quelque chose de bon à l'avenir, j'en suis convaincu. Nous devons commencer par un bon résultat dès notre prochaine rencontre face au l'équipe de Larbaâ ( ) même si elle s'annonce très difficile», dit-il. «Les gars de Larbaâ, eux aussi, ont besoin

# MOURINHO REND HOMMAGE À TORRES

Chelsea l'a emporté à la dernière minute contre Manchester City (2-1) dimanche grâce à un but tardif de Fernando Torres. L'occasion pour Jose Mourinho de rendre hommage à son attaquant. Il n'y avait qu'à voir la joie de Jose Mourinho au moment du but vainqueur de Fernando Torres pour comprendre l'importance de cette victoire de Chelsea contre Manchester City, dimanche à Stamford Bridge. Un succès qu'il a tenu à saluer tout en rendant hommage à Fernando Torres, buteur décisif en fin de match. « Il a vraiment réalisé un match fantastique, et même mieux. Quand certains attaquants doutent après plusieurs occasions manquées, Torres continue de travailler et ne lâche rien. Et ça a été son moment, celui où il se décide à devenir l'homme de la rencontre. Je n'ai que des bonnes choses à dire sur lui-même si cela ne fait que trois-quatre mois que nous traillons ensemble. Un but manqué ce n'est pas grave, tant que l'on se bat pour tout donner. »

## Chelsea ne lâche pas Rooney

Longtemps annoncé partant durant l'intersaison, l'attaquant Wayne Rooney (28 ans, 8 matches et 4 buts en Premier League cette saison) a finalement choisi de rester à Manchester United malgré l'intérêt de Chelsea. Toujours à la recherche d'un avant-centre supplémentaire, les Blues pourraient d'ailleurs repasser à l'action sur ce dossier dès cet hiver avec une offre de 40 millions d'euros, selon le média britannique Metro. Il y a toutefois peu de chances d'assister à un départ du chouchou d'Old Trafford.

## MAN U à l'offensive sur Sneijder

Le Sunday People rapporte que le meneur de jeu international néerlandais de Galatasaray, Wesley Sneijder (29 ans, sous contrat jusqu'en juin 2016), serait sur les tablettes de Manchester United.

Pisté aussi par Chelsea, l'ancien intérêste serait l'une des priorités du coach mancunien David Moyes. Les dirigeants de MU songeraient à transmettre une offre de 14 millions d'euros à leurs homologues turcs pour enrôler l'international néerlandais.

## MU N'OUBLIE PAS BALE

Gareth Bale connaît quelques difficultés en ce début de saison au Real Madrid. D'après le Times, Manchester United garderait un œil attentif sur l'évolution de l'international gallois en Castille et pourrait tenter de le rapatrier en Angleterre l'été prochain si la greffe ne prenait pas... Gareth Bale a rejoint Madrid l'été dernier en provenance de Tottenham.



## PSG

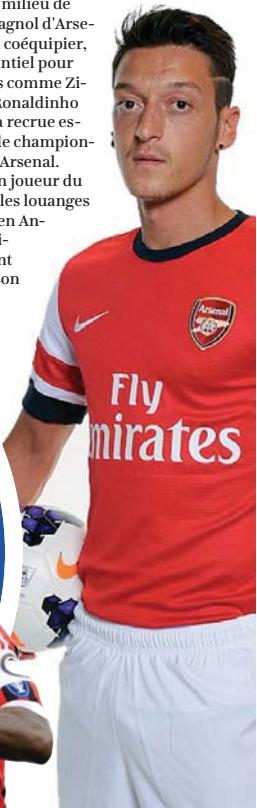
## Robben ou Reus en renfort ?

A la recherche d'un milieu de terrain offensif supplémentaire, le Paris Saint-Germain aurait un œil attentif en Bundesliga. Selon L'Equipe, le club de la capitale aurait notamment ciblé Julian Draxler (20 ans, Schalke 04), Marcos Reus (24 ans, Borussia Dortmund) et Arjen Robben (29 ans, Bayern Munich).



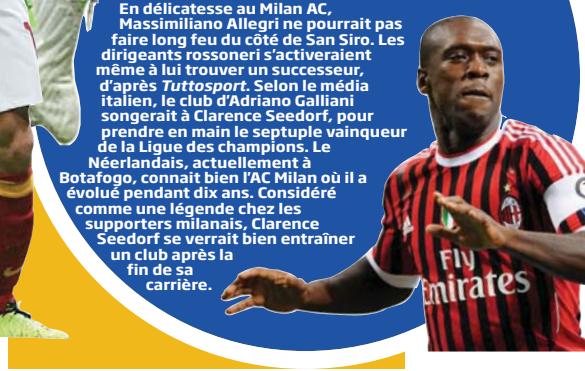
## Cazorla compare Özil à Zidane

Santi Cazorla, le milieu de terrain offensif espagnol d'Arsenal, estime que son coéquipier, Mesut Özil a le potentiel pour marquer son temps comme Zinédine Zidane ou Ronaldinho par le passé. Il est la recrue essentielle au début de championnat quasi-parfait d'Arsenal. Mesut Özil, l'ancien joueur du Real Madrid, attire les louanges depuis son arrivée en Angleterre. Ses coéquipiers sont également sous le charme de son niveau de jeu.



## Allegri remplacé par Seedorf ?

En délicatesse au Milan AC, Massimiliano Allegri ne pourra pas faire long feu du côté de San Siro. Les dirigeants rossoneri s'activeraient même à lui trouver un successeur, d'après Tuttosport. Selon le média italien, le club d'Adriano Galliani songerait à Clarence Seedorf, pour prendre en main le septuple vainqueur de la Ligue des champions. Le Néerlandais, actuellement à Botafogo, connaît bien l'AC Milan où il a évolué pendant dix ans. Considéré comme une légende chez les supporters milanais, Clarence Seedorf se verrait bien entraîner un club après la fin de sa carrière.



## ISLAM

## Le HCI pour la révision de l'enseignement de l'éducation islamique à l'école

Le Haut conseil islamique a appelé à revoir l'enseignement de la matière «éducation islamique» dans les programmes scolaires lors de sa 55<sup>e</sup> session ordinaire tenue en octobre 2013, à Alger, a indiqué hier cette instance dans un communiqué. A cette occasion, le HCI a rappelé «aux hautes autorités la situation de la matière «éducation islamique» dans les programmes scolaires, les aspects négatifs et les insuffisances relatives à l'enseignement de cette discipline, nécessitant des réformes urgentes», a-t-on précisé. Le HCI a, par le passé, publié dans un de ses carnets, les actes des trois journées de coordination qu'il a initiées en collaboration avec le ministère des Affaires religieuses et des Waqfs et avec le ministre de l'Education nationale, est-il rappelé. Le Haut conseil islamique a souligné, à cet égard, «l'importance» de l'éducation islamique jugée «fondamentale» dans l'élaboration de la personnalité et de l'identité à l'étape de l'enseignement primaire et jusqu'à celle de l'enseignement secondaire, selon la même source.

Il a proposé que la présidence de la République assurerait «la coordination entre les institutions ou qui soit désignée une commission restreinte permanente en charge périodiquement de ce sujet au sein de laquelle seraient débattues les propositions et les réalisations», a-t-on ajouté. Le HCI a également, proposé que soit accordé «un intérêt» pour les sciences humaines et sociales «qui sont utiles elles aussi et qui concourent à faire évoluer la société grâce à la promotion et au renouveau de la pensée», selon le communiqué. Il a, par ailleurs, souligné «la nécessité d'améliorer» le niveau des formateurs par le biais de «courtes périodes» de stage dans les instituts de formation des instituteurs dans le cadre d'un programme de formation continue. Sur le plan extérieur, le Haut conseil «a pris acte» de certaines positions occidentales s'inscrivant «dans une campagne officielle et médiatique d'islamophobie», en citant la dernière recommandation votée par le Parlement européen le 1<sup>er</sup> octobre, demandant aux Etats membres de prendre toutes les mesures afin d'interdire la circonscription des garçons.

«Le Parlement européen feint ainsi, d'ignorer que cette pratique fait partie de la tradition islamique tout comme il contrevient aux accords internationaux et aux textes des Nations unies qui comportent le respect des religions et convictions des peuples», a souligné le HCI, estimant que ce vote constituait «une négation des règles des Nations unies».

Le Haut conseil a jugé que le Parlement européen «n'aurait jamais pris une telle décision si les Etats musulmans avaient pris des contre-mesures adaptées chaque fois que ces pays s'étaient donné le droit de porter atteinte à l'Islam», se demandant quelle aurait été la position des Etats européens «si les pays musulmans s'étaient immiscés dans les pratiques de la religion chrétienne et qu'ils avaient pris l'initiative de les modifier».

A cet effet, le HCI a appelé les savants de l'Islam, les responsables politiques, les parlementaires et toutes les parties concernées en Algérie, et dans l'ensemble du monde musulman, à répondre «de manière adaptée» à de telles positions et décisions hostiles à la religion musulmane.

APS

## CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE L'ONU

## Le président Bouteflika félicite Ban Ki-moon

**Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a envoyé un message de félicitations au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), M. Ban Ki-moon, à l'occasion de la Journée de l'ONU.**



nécessaires pour honorer les promesses et les ambitions du sursaut original des Nations unies.

La Journée des Nations unies, cette année, à bon droit, un jalon dans la progression de l'humanité vers l'édification d'une communauté fondée sur ces biens précieux que sont la paix, la sécurité et le développement. Ces valeurs référentielles n'ont pas cessé d'être menacées dans leur intégrité, comme dans leur rayonnement, par les survivances et les pratiques d'époques révolues qui nourrissent certains egoïsmes et certains égarements.

Que le peuple palestinien n'ait pas été mis en position de bénéficier de la plénitude de ses droits nationaux inaliénables, y compris l'établissement de son Etat indépendant ayant El-Qods comme capitale, et que seize territoires non-autonomes, y compris le Sahara occidental, n'aient pas encore été affranchis à travers l'exercice par leurs peuples de leur droit imprescriptible à l'autodétermination, mettent en évidence l'ampleur des efforts collectifs encore

tires difficiles dont il est possible de faire un meilleur usage.

Acette interpellation pressante, s'ajoute la nécessité de projeter les attentes de nos peuples pour un mieux-être équitablement partagé dans un nouveau programme de développement pour l'après 2015 et à travers la conclusion d'un nouvel accord sur les changements climatiques.

Ces nouveaux acquis, que l'Algérie apporte de tous ses vœux, devraient pouvoir renforcer le rôle central des Nations unies dans l'harmonisation des intérêts et la conjugaison des efforts de ses Etats membres vers des objectifs communs de la plus haute importance.

L'Algérie s'honneur d'être un membre actif et engagé de l'Organisation des Nations unies. Son histoire contemporaine, et notamment sa lutte de Libération nationale ainsi que les contributions multiformes qu'elle n'a cessé d'apporter à l'œuvre de promotion de la paix et de relations amicales et de la coopération entre nations, en font une ample démonstration.

Les actions de prévention et de résolution des conflits auxquelles l'Algérie contribue, son engagement contre le terrorisme et le crime transfrontalier, mais aussi ses apports de solidarité concrète en matière de développement, y compris l'effacement complet de ses créances sur un grand nombre de pays frères et amis, en sont autant de témoignages probants.

Il en va de même de son attachement à un dialogue fécond entre religions comme entre civilisations, ainsi que de sa foi dans l'universalité des droits de l'homme et du droit humanitaire dont la protection et la promotion s'imposent à tous en toutes circonstances, à commencer par les Nations unies qui en sont le gardien naturel et légitime. Je tiens, en cette occasion toute particulière, à vous adresser, ainsi qu'à tous les cadres et personnels de toutes les organisations du système des Nations unies, mes plus chaleureuses félicitations et mes voeux de pleins succès dans l'accomplissement de votre noble mission au service de l'humanité. Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma très haute considération.

## ALGÉRIE - SAHEL

### Lamamra qualifie de «positive» sa tournée en Mauritanie, au Mali et au Niger

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a qualifié hier à Alger de «positive» la tournée qu'il a effectuée en Mauritanie, au Mali et au Niger, relevant la volonté de ces trois pays du champ de «renforcer» leur coopération avec l'Algérie.

«La tournée a été éminemment positive dans le sens que les trois chefs d'Etat et leurs gouvernements ont reçu avec énormément de considé-

ration et de respect les idées exposées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, dans ses messages», a indiqué M. Lamamra à la presse, en marge de la cérémonie organisée à l'occasion de la Journée mondiale des Nations unies.

Les présidents des trois pays voisins «ont exposé en toute liberté et avec beaucoup de sincérité leur volonté de renforcer la coopération

régionale, leur perception des étapes qui ont été franchies et des exigences des étapes prochaines afin que collectivement nous parvenions dans notre région à relever les défis de la sécurité, de la stabilité et du développement», a souligné le ministre des Affaires étrangères.

Il a ajouté qu'ils ont été «extrêmement éloquents dans leur description du rôle indispensable de l'Algérie

dans la région et ont été également très clairs dans les attentes qu'ils ont exprimées quant à leur souhait de renforcer leur coopération aussi bien au plan bilatéral qu'au plan sous-régional». M. Lamamra a effectué une tournée régionale de jeudi à dimanche qui l'a mené successivement en Mauritanie, au Mali et au Niger, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les hauts responsables de ces pays.

## ANNIVERSAIRE

C'est le 17 octobre 2013 que notre jolie poupee Mokrani Amina a soufflé sa 5<sup>e</sup> bougie. En cet heureux évènement, son papa Mahrez et sa maman Amel lui souhaitent un joyeux anniversaire et une longue vie. A 100 ans, Inchallah



## CONDOLÉANCES

La famille Rachedi fait part du décès, à Yakouren, de leur mère, grand-mère, madame Rachedi, née MOUAICI Melha, à l'âge de 73 ans.

L'enterrement a eu lieu à Yakouren.

En cette pénible circonstance, le Directeur général de DK News et l'ensemble du personnel présentent à la famille de la défunte et à son petit-fils, notre collègue Rachid Rachedi, leurs sincères condoléances.

«A Dieu, nous appartenons, à Lui, nous retournons».